



Bulletin Officiel

N°6685 Mardi 06 Septembre 2022

www.cmf.tn

27^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
DES NORMES IFRS

3

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING

4

AUGMENTATION DE CAPITAL

SONEDE INTERNATIONAL

6

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE ATL 2022-1

10

TUNISIE LEASING ET FACTORING TLF 2022-2

16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

22

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 27/06/2022)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- ELECTROSTAR

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2022

- ARABIA SICAV
- SANADETT SICAV

ANNEXE IV

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

- FCP HAYETT PLENITUDE

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING

16, Rue des entrepreneurs, Zone Industrielle Charguia II 2035 –Tunis

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe OTH enregistre sur le premier semestre de l'année 2022 une importante croissance de 16% atteignant 520 millions de dinars, dirigé en sa majorité aux marchés de l'exportation, soit 87,5%.

Cependant les perturbations du marché, notamment, celui de l'automobile, ont fini par impacter les marges et ce malgré une forte résilience du groupe. En effet, le premier semestre 2022 a subi les effets persistants et différés de la pandémie, dont notamment :

- Une pénurie des composants électroniques et des semi-conducteurs, qui a causé des fermetures des sites des constructeurs et des reports successifs de commandes,
- Une importante hausse des prix des matières premières et une forte volatilité des cours des métaux, ayant impactés directement les consommations,
- Une hausse importante des coûts énergétiques et ceux de la logistique,
- Une baisse de la demande causée par le conflit en Ukraine qui a contribué à l'amplification des facteurs précédemment cités.

L'ensemble a fini par avoir un impact négatif sur les niveaux des marges opérationnelles des différentes structures du groupe, et s'est traduit par une baisse relative de l'EBITDA qui est passé de 10% à 6% des revenus. Les réajustements de prix n'ayant pu être entrepris qu'avec des décalages. Il s'en est suivi un résultat net de l'ensemble consolidé de 9, 3 millions de dinars sur le premier semestre de l'année 2022.

La pénurie des semi-conducteurs et les délais de livraison exceptionnels de plus d'un an sur certains composants et matières premières, ont également engendré une hausse considérable des stocks, et ce, afin d'éviter les ruptures, engendrant une augmentation des besoins en fonds de roulement et des financements à court termes qui leurs sont sous-jacents. Cependant, l'endettement reste à un niveau encore très faible par rapport aux fonds propres.

Toutefois, ces changements présenteront, dans le futur, de nouvelles opportunités pour les secteurs d'application de ONE TECH avec une tendance vers la Glocalization, c'est-à-dire une demande qui deviendra plus régionale et des multinationales qui tendront à diminuer leur exposition vers l'Asie et à se sourcer beaucoup plus au niveau de la région Euro-méditerranéenne.

La mutation de la demande vers les voitures électriques, l'accroissement des applications de l'électronique, notamment dans l'automobile et dans l'industrie sont autant de « drivers » pour la croissance de ONE TECH. De même, les investissements importants en « Green-Energy » en Europe pourront booster encore plus la croissance du câble.

Le groupe ONE TECH continue ainsi ses investissements notamment dans l'industrie 4.0 et l'innovation, et dans la diversification de ces marchés. Une attention particulière est portée sur la productivité, l'augmentation de la valeur ajoutée et le développement des produits innovants.

Enfin, le management prévoit un effet de rattrapage par la révision des prix sur le second semestre de l'année et atteindre en atterrissage une bien meilleure performance.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2022 – AS – 1112

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 pour tout placement sollicité après le 31/08/2022.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SONEDE INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 1 000 000 dinars divisé en 50 000 actions
de nominal 20 Dinars entièrement libérées

Siège social : Colisée Saula Esc B , 3 ème étage, El Manar II - Tunis 2092 -

Identifiant unique : 1119736 V

Téléphone : (+216) 71.875.860/ **Fax :** (+216) 71.875.850

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de SONEDE INTERNATIONAL de 1 000 000 dinars à 3 000 000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SONEDE INTERNATIONAL réunie le 28/01/2022 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 2.000.000 DT pour le porter de 1.000.000 DT à 3.000.000 DT par l'émission de 100.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de deux (02) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, au pair, soit au prix de 20 DT l'action, à libérer de moitié lors de la souscription.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 01/01/2022 à hauteur de leur libération, soit la moitié.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée de :

1. redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
2. limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions réellement effectuées à condition que celles-ci atteignent les trois-quarts (3/4) au moins du montant de l'augmentation du capital proposée.

But de l'émission

L'augmentation du capital a pour but :

- de consolider les fonds propres de la société permettant à celle-ci de participer aux appels d'offres internationaux qui exigent en général à ce que les soumissionnaires disposent de fonds propres supérieurs à cinq cent (500.000) mille euros ;
- d'assurer la participation de SONEDE INTERNATIONAL dans le capital social de la société SBA des Eaux à constituer dans le cadre du projet Bénin ;
- de se conformer aux exigences des termes de l'appel d'offres du projet Bénin se rapportant à la participation de SONEDE INTERNATIONAL en sa qualité de chef de file du consortium déclaré adjudicataire au capital de SBA des Eaux.

Caractéristiques de l'opération

- Montant de l'augmentation du capital : 2.000.000 dinars
- Nombre d'actions nouvelles à émettre : 100.000 actions
- Valeur nominale de l'action : Vingt (20) dinars
- Prix d'émission : Vingt (20) dinars
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative
- Parité : deux (02) actions nouvelles pour une (1) action ancienne

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles seront émises à un prix d'émission de 20 DT égal à la valeur nominale à souscrire en numéraire et à libérer de moitié à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : la souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour une (01) action ancienne. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SONEDE INTERNATIONAL ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 100.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour une (01) action ancienne et ce, du **13/09/2022** au **27/09/2022** inclus. (*)

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **03/10/2022** au **07/10/2022** inclus.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions réalisées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 75.000 actions).

(*) Les Actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **27/09/2022** sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués au siège de la société SONEDE INTERNATIONAL sis à Colisée Saula Esc B, 3^{ème} étage - El Manar II - Tunis 2092.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10DT représentant la moitié de la valeur nominale de l'action.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible réservé à l'augmentation du capital de la société SONEDE INTERNATIONAL: STB Agence El Manar N° 10209077108755578815.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au siège de la société dans un délai ne dépassant pas les dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **07/10/2022**.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par la Société Emettrice et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 50.000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance à partir du 01/01/2022 à hauteur de leur libération, soit la moitié.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables sur le marché hors cote.

Régime fiscal applicable

Droit commun.

Marché des titres

Les actions de la société SONEDE INTERNATIONAL sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en Bourse des actions anciennes

Les cinquante mille (50.000) actions anciennes composant le capital actuel de la société SONEDE INTERNATIONAL seront négociées à partir du **13/09/2022**, droits de souscription détachés.

Négociation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 100 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées de moitié seront négociables en Bourse, à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations du capital des sociétés.

Elles seront dès lors négociées sur le marché hors-cote séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date, toutes les actions seront entièrement assimilées.

Négociation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **13/09/2022** au **27/09/2022** inclus.

Il est à préciser qu'aucune séance de régulation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites ne seront pas prises en charge par Tunisie Clearing. Les droits de souscription ne seront pas pris en charge par Tunisie Clearing. A cet effet, Tunisie Clearing n'assurera pas les règlements / livraisons sur lesdits droits et actions négociés en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**22-1083** en date du **29/08/2022**, est mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la SONEDE INTERNATIONAL (Colisée Saoula Esc -B 3 ème étage El Manar II Tunis 2092) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 31/08/2022.

(*) Les Actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **27/09/2022** sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 pour tout placement sollicité après le 31/08/2022 ainsi que des indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2022.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ATL 2022-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 07/04/2022 a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 22/08/2022 a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD.

Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du 22/08/2022 d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,30%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20MD susceptible d'être porté à 40MD divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2022-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 13/09/2022 et clôturées sans préavis au plus tard le 17/10/2022.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000D) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le 17/10/2022, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le 17/10/2022, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 31/10/2022 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/09/2022** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2022 des mises en force qui s'élèvent à 277MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 31,5MD par des emprunts obligataires, 13,5MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ATL 2022-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/10/2022** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **17/10/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,30% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **17 Octobre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **17/10/2027** pour la catégorie **A** et **17/10/2029** pour la catégorie **B**.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie **A** et à la troisième année pour la catégorie **B**. L'emprunt sera amorti en totalité le **17/10/2027** pour la catégorie **A** et le **17/10/2029** pour la catégorie **B**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/10/2023** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/10/2023** pour la catégorie **A** et le **17/10/2025** la catégorie **B**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie **A** et de **10,30%** pour la catégorie **B**.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de la catégorie **A** sont émises pour une période totale de **5 ans** et les obligations de la catégorie **B** sont émises pour une période totale de **7 ans**.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie **A** et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,660 années** et de **4,086** pour les obligations de la catégorie **B**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

L'agence de notation Fitch Ratings a amélioré en date du **22 Octobre 2021** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : **BBB + (tun)** ; Perspective : **Stable**
- Note nationale court terme : **F2 (tun)**

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-rating-action-on-8-tunisian-nbfis-22-10-2021>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **22/08/2022**, la note provisoire à long terme « **BBB+ (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2022-1** » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de notation Fitch Ratings, la note « **BBB+ (tun)** » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances portant gestion de l'année 2022, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 10 000 dinars sans que ce montant n'excède 6 000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**ATL 2022-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt « **ATL 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2022-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « **ATL 2022-1** » visée par le CMF en date du **29 août 2022** sous le **n°22/1081** et du document de référence « **ATL 2022** » enregistré auprès du CMF en date du **29 août 2022** sous le **n°22-006**, des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022 pour tout placement sollicité après le 31/08/2022 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2022 et prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2022.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A I Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 et les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2022 seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement, au plus tard le 31/08/2022 et le 20/10/2022.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 pour tout placement sollicité après le 31/08/2022. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2022.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«TLF 2022-2»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le **30/04/2021** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **24/05/2022** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2022-2** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « **TLF 2022-2** » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **TLF 2022-2** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **13/09/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **21/10/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **21/10/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **21/10/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/10/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **13/09/2022** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2022 des mises en force qui s'élèvent à 352 000 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 80 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 111,2 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 20 millions de dinars par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2022-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **21/10/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **21/10/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2022-2**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- ✓ Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) **+2,75%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

- ✓ Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **21/10/2027**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **21 octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **21/10/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de juillet 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,403% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,153%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «TLF 2022-2» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,660 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **22 Octobre 2021**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-rating-action-on-8-tunisian-nbfis-22-10-2021>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **25/08/2022** la note **provisoire** à long terme **BBB (tun)(EXP)** à l'emprunt obligataire « TLF 2022-2 » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2022-2 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2022-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2022-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « TLF 2022-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-1082**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-007**, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 pour tout placement sollicité après le 31/08/2022 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 et les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2022 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 31/08/2022 et le 20/10/2022.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	104,394	107,860	107,876
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	148,697	148,723
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	123,736	123,638
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	133,871	133,896
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	129,226	129,249
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	129,752	129,797
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	124,120	124,140
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,985	49,993
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	36,151	36,157
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	118,444	123,058	123,080
11	BTK SICAV ***	BTK CONSEIL	16/10/00	104,652	108,565	108,582
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	19,131	19,134
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	132,692	132,705
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,247	1,247
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	129,687	129,699
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,586	12,588
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	183,132	183,166
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,457	12,458
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	104,166	104,184
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	106,616	106,636
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,925	14,928
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	2,023	2,024
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	67,608	67,616
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	142,155	142,222
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	110,092	110,181
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	115,461	115,479
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	151,659	151,611
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	569,040	568,900
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	150,220	149,905
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	193,587	192,719
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	105,871	106,037
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	135,671	135,838
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	174,773	174,217
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	153,684	152,481
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	24,049	24,124
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	98,035	98,030
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,019	1,018
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,035	1,034
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 242,121	2 344,783	2 352,689
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	147,973	149,817
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	237,722	243,324
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	3,086	3,076
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,775	2,769
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	64,570	65,548
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,366	1,367
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,276	1,279
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,272	1,276
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	106,676	En liquidation	En liquidation
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSETT **	AFC	17/04/17	1 187,879	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	14,264	14,574
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	11,312	11,323
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	13,811	14,209
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	96,423	96,591
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,335	1,337

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TECHNOLATEX SA », par l'ouverture au public de FCP GAT PERFORMANCE, FCP GAT VIE MODERE et de FCP GAT VIE CROISSANCE ainsi que par le changement de la dénomination sociale de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1, km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609

98.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 27/06/2022

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkan- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (4)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE ELECTROSTAR

Siège social : Boulevard de l'environnement, Route de Naassen 2013 Ben Arous

Le Groupe ELECTROSTAR publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme. Besma BEDOUI (Bedoui Business & Consulting) et Mr Mehdi MASMOUDI (Société Management & Audit Services).

Groupe Electrostar
Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2020
Libellé en Dinar Tunisien

ACTIFS	Notes	31/12/2020	31/12/2019
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		12 242 455	12 242 455
Moins amortissements incorporelles		-6 525 404	-6 353 744
	1	5 717 051	5 888 711
Immobilisations corporelles		40 410 229	41 521 609
Moins amortissements corporelles		-17 668 567	-17 634 393
	1	22 741 662	23 887 217
Immobilisations encours			
Immobilisations financières		22 690 376	23 889 630
Moins provisions immobilisations financières		-560 380	-356 261
	2	22 129 996	23 533 369
Autres actifs non courants	3	85 333	0
Total des actifs non courants		50 674 042	53 309 297
ACTIFS COURANTS			
Stocks		11 045 084	12 843 486
Moins provisions stocks		-2 685 125	-2 028 459
	4	8 359 960	10 815 026
Clients et comptes rattachés		38 947 833	41 155 858
Moins provisions clients		-14 829 412	-12 394 688
	5	24 118 421	28 761 170
Autres actifs courants		70 240 131	68 569 538
Moins provisions autres actifs courants			
	6	70 240 131	68 569 538
Placements et autres actifs financiers		0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 766 339	2 575 863
Total des actifs courants		104 484 851	110 721 598
TOTAL ACTIFS		155 158 893	164 030 895

Groupe Electrostar
Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2020
Libellé en Dinar Tunisien

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital		20 575 112	20 575 112
Réserve légale		890 190	890 190
Prime d'émission		8 720 224	8 720 224
Résultats reportés		0	0
Réserves consolidées		-80 273 682	-55 156 775
Réserve spéciale de réévaluation		0	0
Autres capitaux propres		0	0
Subventions d'investissement		0	0
Modifications Comptables Affectant Les Résultats Reportés		0	0
Quote-part dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence		0	46 816
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice (part groupe)	8	-50 088 157	-24 924 433
Résultat de l'exercice (part groupe)		-23 209 955	-24 887 116
Total des capitaux propres (part groupe)	8	-73 298 111	-49 811 550
Part des minoritaires dans les capitaux propres des filiales		-5 618 206	-3 157 475
Résultat de l'exercice (part des minoritaires)		-2 362 276	-2 457 021
Total part des minoritaires	8	-7 980 482	-5 614 496
PASSIFS NON COURANTS			
Autres passifs non courants	9	7 330 465	10 995 698
Emprunts & autres passifs non courants	10	74 625 848	82 155 441
Provisions pour risques et charges	11	872 414	795 471
Total des passifs non courants		82 828 728	93 946 610
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	50 384 551	47 519 300
Autres passifs courants	13	24 159 927	19 918 901
Concours bancaires courants & autres passifs financiers	14	79 064 280	58 072 130
Total des passifs courants		153 608 758	125 510 331
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		155 158 892	164 030 895

Groupe Electrostar
Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2020
Libellé en Dinars Tunisien

Désignation	Notes	2020	2019
Produits d'exploitation			
Ventes de produits finis et de prestations de services	15	12 647 122	13 728 739
Autres produits d'exploitation	16	321 081	228 612
Total des produits d'exploitation		12 968 203	13 957 351
Charges d'exploitation			
Variation de stocks de produits finis & encours	17	304 358	-422 123
Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés	18	10 076 665	11 742 197
Charges de personnel	19	2 627 438	3 300 398
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	4 965 427	6 066 962
Autres charges d'exploitation	21	3 849 508	6 084 554
Total des charges d'exploitation		21 823 397	26 771 988
Résultat d'exploitation		-8 855 194	-12 814 637
Charges financières nettes	22	-16 326 610	-15 496 801
Autres gains ordinaires	23	477 960	1 040 922
Autres pertes ordinaires	24	-828 673	-23 172
Résultat des activités ordinaires		-25 532 517	-27 293 689
Impôt sur les sociétés		-39 714	-38 911
Résultat net		-25 572 231	-27 332 600
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		0	-11 538
Résultat net du groupe		-25 572 231	-27 344 138
Résultat net (part groupe)		-23 209 955	-24 887 116
Résultat net (part des minoritaires)		-2 362 276	-2 457 021

Groupe Electrostar
Etat de Flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2020
Libellé en Dinars Tunisien

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Notes	Exercice clos le 31	
		2 020	2019
Résultat net	25	-25 572 231	-27 344 138
Modifications comptables		0	-1 049 074
Dotations aux amortissements et provisions	26	4 965 427	6 066 962
Variation des:			
Stocks	27	1 798 401	3 132 230
Clients et comptes rattachés	28	2 208 025	-53 902
Autres actifs courants	29	-1 670 593	1 783 126
Fournisseurs et autres passifs courants	30	7 106 277	27 826 023
Plus-value sur cessions des immobilisations	31	-1 301 823	-890 578
Charge d'intérêts sur emprunts		8 769 125	5 180 897
Autres charges non décaissables	32	298 170	0
Résorption subvention d'investissement	33	-20 693	-18 438
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-3 419 914	14 633 109
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	-910 147	-249 822
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	35	1 964 638	810 076
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	36	-118 440	-21 523 226
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	37	564 321	996 121
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement		1 500 372	-19 966 850
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursements d'emprunts	38	-4 096 349	-22 681 283
Encaissements provenant des emprunts	39	8 071 223	32 918 500
Paievements d'intérêts sur emprunts	40	-8 769 125	-5 180 897
Flux de trésorerie liés aux placements	41	400 000	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-4 394 252	5 056 319
Variation de trésorerie		-6 313 794	-277 422
Trésorerie au début de l'exercice	42	-40 709 002	-40 053 491
Impact variation périmètre			-378 090
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43	-47 022 797	-40 709 002

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. Présentation du groupe Electrostar

Les comptes annuels consolidés du groupe « ELECTROSTAR », pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont établis et présentés en accord avec les conventions comptables de base et les normes comptables prévues par le système comptable Tunisien des entreprises.

Les états financiers consolidés du groupe « ELECTROSTAR » sont libellés en Dinars tunisiens.

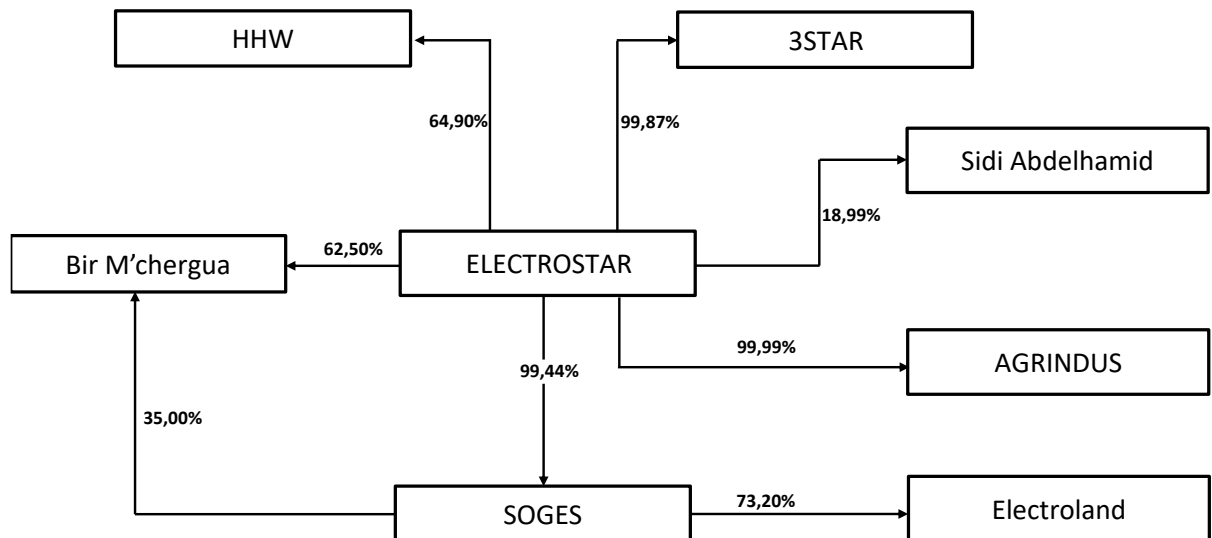
B. Périmètre de consolidation

Société	Activité	Pays	% Contrôle	% D'intérêt	Devise	Nature de contrôle	Méthode d'intégration
ELECTROSTAR	Electroménager	Tunisie			TND	Société mère	Intégration globale
SOGES	Electroménager	Tunisie	99,44%	99,44%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE BIR MCHERGUA	Immobilier	Tunisie	97,50%	97,30%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE SIDI ABDELHAMID	Immobilier	Tunisie	18,99%	18,99%	TND	Influence notable	Non consolidé
ELECTROLAND	Commerce	Tunisie	73,20%	72,79%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
3STAR	Electroménager	Tunisie	99,87%	99,87%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
H.H.W	Electroménager	Tunisie	64,92%	64,92%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
AGRINDUS	Immobilier	Tunisie	99,99%	99,99%	TND	Contrôle exclusif	Non consolidé

B.1. Périmètre actuel

Les pourcentages d'intérêts, ainsi que les méthodes d'intégration des sociétés du groupe Electrostar, sont présentés comme suit :

Le schéma de structure du Groupe Electrostar au 31 Décembre 2020 se présente comme suit :



C. Principes et méthodes comptables

i. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe ELECTROSTAR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96- 2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et ;
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39)

ii. Principes de consolidation

➤ **Détermination du périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés dont le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

➤ **Méthodes de consolidation**

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ELECTROSTAR et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère ELECTROSTAR S.A et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux

propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- cumul arithmétique des comptes individuels ;
- élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence : Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan parmi les immobilisations financières. La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

➤ **Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes**

Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres : Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

iii. Principes comptables d'évaluation et de comptabilisation

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Il est à noter que :

- Le résultat consolidé enregistre une perte de <26 094 304> DT durant l'exercice 2018, suivie d'une perte de <27 344 138> DT durant l'exercice 2019 et de <25 572 231> DT durant l'exercice 2020, soit une perte consolidée cumulée sur les trois derniers exercices de l'ordre de <79 010 672> DT ;
- Le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une baisse significative passant de 77 014 446 DT en 2018 à 13 728 739 DT en 2019 et 12 647 122 DT en 2020. Cette baisse est expliquée principalement par un accès limité aux financements du cycle d'exploitation ;
- Les capitaux propres des sociétés « Electrostar SA » « HHW SA », « 3Stars », « Electroland » et « SOGES » sont inférieurs à leur capital social respectif ;
- Les engagements bancaires de la société Electrostar, compte non tenu des autres sociétés du groupe, s'élèvent à 103 021 001 DT (compte tenu des engagements hors bilan) ;
- Retard dans la mise en application du protocole de restructuration signé avec les banques depuis septembre 2020

Nous vous rappelons que la société Electrostar a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration des dettes bancaires de l'ensemble des sociétés du groupe et la consolidation de leur situation

financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT, BTE et STB. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

- Phase 1 : Effort groupe Hachicha
 - o Augmentation du capital de la société Electrostar ;
 - o Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
- Phase 2 : Redimensionnement de la dette
 - o Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital de la société Electrostar et compte courant actionnaires ;
 - o Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;
- Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
 - o Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

Nonobstant les incertitudes précitées, les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique, à l'exception des Immobilisations (terrains et constructions ayant fait l'objet d'une réévaluation libre et qui sont présentées à leur juste valeur) ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Cela dit, et à défaut de mise en place du protocole d'accord avec les banques constituant le pool bancaire, l'incertitude liée à la continuité d'exploitation du groupe Electrostar sera significative. En cas de persistance des difficultés financières, les états financiers consolidés futurs du groupe Electrostar devront être établis selon l'hypothèse de la valeur liquidative au lieu et place de l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Ainsi, le groupe Electrostar sera appelé à revaloriser ses actifs sur la base de leur valeur de réalisation

Les principales méthodes comptables adoptées par le groupe pour l'établissement de ses états financiers consolidés se présentent comme suit :

➤ **Comptabilisation des immobilisations et des amortissements**

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

- Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de trois ans, les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire suivant leur durée probable d'utilisation à partir de la date de leur mise en service aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Construction	5%
Agencement Aménagement Installation	10%
Matériel de transport	20%
Equipement de bureau	10%
Matériel Informatique	33%

- Les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les Immobilisations acquises en leasing avant le premier janvier 2008, sont comptabilisées conformément aux normes comptables en vigueur ; les redevances y afférentes sont rattachées au résultat de l'exercice auxquelles elles se rapportent à l'exception des terrains et constructions qui sont comptabilisés conformément à la norme IAS 17.

- Les Immobilisations acquises à partir du premier janvier 2008, sont comptabilisées en immobilisations en contrepartie d'une dette financière « Leasing ». La valeur de comptabilisation initiale correspond à la valeur inférieure entre la juste valeur du bien acquis et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée. Les amortissements y afférents sont portés au résultat de l'exercice conformément aux dispositions du décret n°2008-492 du 25 février 2008.
- Les immobilisations acquises en leasing correspondent en totalité au matériel de transport. Ces immobilisations sont constatées à la valeur actualisée des loyers. Les contrats de location-financement s'écoulent sur une période de trois ans. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation.

➤ **Les titres de participation**

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation à la date de clôture lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché et les perspectives de rentabilité, et ce pour les sociétés non cotées en bourse. Pour les sociétés cotées en bourse, la valeur d'inventaire est égale à la valeur boursière à la date de clôture.

Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participation dont le Groupe Electrostar n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont comptabilisés parmi les placements à court terme. Les titres détenus dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont classés parmi les placements à long terme.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite ci-dessus.

➤ **Les stocks**

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à la date de leur entrée dans le patrimoine du Groupe à leur coût moyen pondéré. Ce coût est obtenu par l'addition du prix d'achat et des frais accessoires engagés pour l'entrée de ces stocks en magasin.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production ; ce coût comprend le prix d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres coûts directs et indirects de production.

➤ **Les revenus**

Les revenus liés à la vente de produits finis et de marchandises par le Groupe Electrostar sont constatés à la date du transfert, à l'acheteur, des risques et avantages inhérents à la propriété. Cette date correspond à la date de livraison aux clients.

Les revenus sont enregistrés à la juste valeur de la transaction en hors taxe, compte non tenu des taxes collectées par le Groupe et à reverser à l'Etat.

Les créances en découlant sont évaluées à leur valeur historique incluant les taxes collectées sur le chiffre d'affaires (TVA, droit de consommation, taxe énergétique, fodec...)

➤ **Opérations libellées en monnaie étrangères**

Les achats d'exploitation et d'investissement libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération (soit le cours de dédouanement). Pour l'arrêté des états financiers, les dettes et les créances qui en résultent sont converties au cours de clôture : Les plus ou moins-values sont rapportées au résultat de l'exercice (pertes ou gains de change).

D. Notes du bilan consolidé

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles présentent, au 31 Décembre 2020, une valeur nette comptable de l'ordre de 28 458 717 DT. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

(TND)	Total VB Cumul. 31/12/2019	Total Acquis. 2020	Total Cessions 2020	Total VB 31/12/2020	Total Amort. Cumul. 31/12/2019	Total Dotation 2020	Total Amort. Immob. Cédées 2020	Total Amort. Cumul. 31/12/2020	Total VCN 31/12/2020
<u>Immobilisations incorporelles</u>									
Logiciels	2 171 175	0	0	2 171 175	2 169 117	1 635	0	2 170 752	423
Autres immobilisations incorporelles	7 021 095	0	0	7 021 095	4 184 627	170 044	0	4 354 652	2 666 443
Fonds de commerce	3 050 185	0	0	3 050 185	0	0	0	0	3 050 185
				0					
Total Immobilisations Incorporelles	12 242 455	0	0	12 242 455	6 353 744	171 679	0	6 525 404	5 717 051
<u>Immobilisations corporelles</u>									
Terrains	15 850 913	0	0	15 850 913	34 381	933	0	35 314	15 815 599
Agencements et aménagements	4 573 619	0	878 828	3 694 790	3 754 839	178 786	257 379	3 676 246	18 544
Constructions	13 160 681	0	0	13 160 681	7 325 695	757 121	0	8 082 815	5 077 866
Matériels et outillages	3 810 650	0	0	3 810 650	2 808 604	117 116	0	2 925 720	884 930
Matériels de transport	2 181 133	823 704	1 057 366	1 947 472	1 968 761	165 443	992 837	1 141 367	806 105
Equipements de bureau	399 716	0	0	399 716	293 620	26 202	0	319 821	79 895
Matériels informatiques	1 488 689	1 110	0	1 489 799	1 448 494	38 790	0	1 487 284	2 515
Immobilisations à SJP	56 208	0	0	56 208	0	0	0	0	56 208
Total Immobilisations corporelles	41 521 609	824 814	1 936 194	40 410 229	17 634 393	1 284 391	1 250 217	17 668 567	22 741 662
Total immobilisations	53 764 062	824 814	1 936 192	52 652 685	23 988 334	1 456 070	1 250 436	24 193 967	28 458 717

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net de 22 129 996 DT au 31 Décembre 2020 contre un solde net de 23 533 369 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	Valeur Brute	Provisions	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Titres de Participations dans les sociétés liées	21 580 398	225 530	21 354 868	21 520 498
Créances immobilisées	327 689	112 856	214 833	995 797
Prêt Au Personnel	547 365	33 490	513 876	632 207
Titres de Participations mis en équivalence	33 130	0	33 130	366 579
Cautionnements	65 668	58 505	7 163	12 163
Dépôts	5 125	0	5 125	5 125
Autres Titres de Participations	131 000	130 000	1 000	1 000
TOTAL	22 690 376	560 380	22 129 996	23 533 369

- Lors de leur acquisition, les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition conformément à la norme NC 7 relative aux placements. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais sont exclus.
- Les titres de participations dans les sociétés liées sont comptabilisés à leur coût historique. A la date de clôture, La valeur de ces titres devra être actualisée et constituer les provisions nécessaires.

3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants présentent un solde net de 85 333 au 31 Décembre 2020 contre un solde net nu au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	Valeur Brute	Résorption	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Charges à répartir	1 577 200	1 124 326	85 333	0
Frais préliminaires	1 088 265	1 088 265	0	0
TOTAL	2 665 465	2 212 591	85 333	0

4. Stocks

Les stocks présentent un solde net de 8 359 960 DT au 31 Décembre 2020 contre un solde net de 10 815 026 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Pièces de Rechanges	3 808 864	3 857 467
Marchandises	4 039 908	6 012 566
Produits Finis	2 520 158	2 824 516
Matières Premières	676 154	148 937
SOUS.TOTAL	11 045 084	12 843 486
Moins provisions stocks	-2 685 125	-2 028 459
TOTAL	8 359 960	10 815 026

- Les stocks matières premières et marchandises sont valorisés à leur coût d'achat.
- Les stocks des produits finis sont valorisés au 31 Décembre 2020 au coût de production. Ce coût comporte les couts d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres couts directs et indirectes de production, y compris les frais financiers.
- La provision sur stocks porte sur le stock de PDR qui contient un stock à faible rotation et se rattachant à des produits non commercialisés auparavant par la société.

5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 24 118 421 DT au 31 décembre 2020 contre un solde net de 28 761 170 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	Valeur Brute	Provisions	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Clients	15 159 706		15 159 706	17 130 726
Clients -Impayés et douteux	22 420 916	-14 829 412	7 591 503	10 340 847
Clients-Effets à recevoir	1 367 211		1 367 211	1 289 597
TOTAL	38 947 833	-14 829 412	24 118 421	28 761 170

- La provision couvre les clients douteux et les clients contentieux déduction faite des créances couvertes par des hypothèques et garanties réels reçus par la société. Ces créances sont provisionnées en respect d'une politique de provision et de reclassement des clients fixée par chacune des sociétés du groupe.
Les politiques de provision devront être revues et constituer éventuellement les provisions nécessaires.
- L'encours clients inclut des soldes avec des parties liées dont notamment :
 - o Un solde de 8 018 187 DT enregistré chez la société Electrostar auprès de la société HMT.
 - o Un solde de 3 677 056 DT enregistré chez la société HHW auprès de la société MED
 - o Un solde de 285 372 DT enregistré chez la société HHW SA auprès de la société HMT

6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde de 70 240 131 DT au 31 décembre 2020 contre un solde de 68 569 538 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Débiteurs Divers	42 851 621	41 977 273
Etat, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	10 969 047	10 717 686
Créances et Intérêts courus	6 940 336	6 940 336
Créances sur Cession d'Immobilisations	4 151 452	4 646 452
Crédit de T.V.A à reporter	1 868 425	948 627
Produits à Recevoir	1 861 718	651 019
Compte d'attente à Régulariser Actif	917 845	1 760 749
Charges Constatées d'Avance	275 395	388 632
Avances & Acomptes au Personnel	234 938	273 143
Air Import à régulariser	96 944	163 676
T.V.A à Régulariser	72 410	96 944
Associés Comptes Courant	0	5 000
TOTAL	70 240 131	68 569 538

- Le solde « débiteurs divers » inclut la créance de la société Electrostar envers la société HMT de l'ordre de 16 394 340 DT,
- Le solde « débiteurs divers » inclut la créance de la société HHW SA envers la société HHW Trading pour un montant de 12 899 480 DT.

7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de 1 766 339 DT au 31 Décembre 2020 contre un solde de 2 575 863 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Banques	1 085 786	1 825 773
Chèques et Effets à l'Encaissement	676 154	693 669
Caisse	4 400	56 421
Titres de placement	0	0
TOTAL	1 766 339	2 575 863

8. Capitaux propres consolidés

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2020 s'établit comme suit :

(TND)	Capital	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves consolidés	Résultat exercice (Part Groupe)	Total capitaux propres (Part Groupe)	Part Minoritaires CP Consolidés	Part Minoritaires dans le résultat	Intérêts minoritaires
Capitaux propres 31 décembre 2019	20 575 112	890 190	8 720 224	-55 109 958	-24 887 116	-49 811 550	-3 157 475	-2 457 021	-5 614 496
Affectation résultat 2019				-24 887 116	24 887 116	0	-2 457 021	2 457 021	0
Résultat exercice 2020					-23 209 955	-23 209 955		-2 362 276	-2 362 276
Résorption des subventions d'investissement				18 438		18 438	-2 463		-2 463
Ecart de bouclage des capitaux propres				-295 045		-295 045	-1 247		-1 247
Capitaux propres 31 décembre 2020	20 575 112	890 190	8 720 224	-80 273 682	-23 209 955	-73 298 112	-5 618 206	-2 362 276	-7 980 483

(*) : Le capital social de la société Electrostar se détaille comme suit :

- Capital social : 20 575 112 DT
- Nombre d'action : 10 287 556 actions ordinaires
- Valeur nominale : 2 DT

9. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants présentent un solde de 7 330 465 DT au 31 Décembre 2020 contre un solde de 10 995 698 DT au 31 Décembre 2019 se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Autres dettes non courants	7 330 465	10 995 698
TOTAL	7 330 465	10 995 698

10. Emprunts

Les emprunts présentent un solde de 74 625 848 DT au 31 Décembre 2020 contre un solde de 82 155 441 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Emprunts bancaires à + 1 an	74 139 279	81 348 513
Emprunts leasing à + 1 an	482 369	802 728
Autres dettes à + 1 an	4 200	4 200
TOTAL	74 625 848	82 155 441

11. Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent un solde de 872 414 DT au 31 Décembre 2020 contre un solde de 795 471 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Provision pour risques et charges	872 414	795 471
TOTAL	872 414	795 471

12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de 50 384 551 DT au 31 Décembre 2020 contre un solde de 47 519 300 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Fournisseurs d'Exploitation	40 762 910	36 238 093
Effets à Payer Exploitation	3 857 307	4 719 076
Fournisseurs Etrangers	6 004 876	3 662 372
Fournisseurs d'exploitation- Factures Non Parvenues	3 513 053	4 826 649
Fournisseurs Immobilisations	-3 159	11 737
Emballages & Matériel à Rendre	-1 700	-1 700
Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-3 748 735	-1 936 927
TOTAL	50 384 551	47 519 300

13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants enregistrent un solde de 24 159 927 DT au 31 Décembre 2020 contre un solde de 19 918 901 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Créditeurs Divers	18 018 640	12 421 331
Charges à Payer	1 991 834	2 948 540
Obligations Cautionnées	1 647 760	1 587 844
T.V.A à Payer	1 143 215	1 658 845
Etat, Retenue à la source	408 731	201 799
Rémunérations Dues Au Personnel	298 072	357 074
Etat, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie	243 113	319 037
CNSS, cotisations à payer	212 708	153 832
Autres droits et taxes à payer	65 831	83 390
Compte d'attente à régulariser passif	58 851	57 263
Etat, Taxe pour la protection de L'environnement	45 204	95 621
Assurance Groupe	16 021	14 723
Produits Constatées d'Avance	9 945	19 604
TOTAL	24 159 927	19 918 901

14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de 79 064 280 DT au 31 Décembre 2020 contre un solde 58 072 130 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Banques	33 145 147	29 352 851
Emprunt-Échéance à moins d'un an	17 857 635	11 123 628
Intérêts courus sur emprunt	12 417 510	3 663 636
Financement en Devises	7 381 228	6 232 986
Financement De Stock	6 136 000	6 136 000
Découvert Mobilisé	1 748 824	750 000
Avances sur factures	377 936	320 028
Billet de Trésorerie Avalisé	0	343 000
FINANCEMENT CREDIT TRESORERIE	0	150 000
TOTAL	79 064 280	58 072 130

E. Notes de l'état de résultat consolidé

15. Revenus

Les revenus de l'exercice 2020 s'élèvent à 12 647 122 DT contre 13 728 739 DT durant l'exercice 2019.

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Ventes produits finis	12 647 122	13 728 739
TOTAL	12 647 122	13 728 739

16. Autres produits d'exploitation

Les autres produits de l'exercice 2020 s'élèvent à 321 081 DT contre 228 612 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Produits des Activités Connexes	302 643	210 174
Quote part des subventions d'investissement	18 438	18 438
TOTAL	321 081	228 612

17. Variation produits finis

La variation du produits finis de l'exercice 2020 s'élèvent à 304 358 DT contre <422 123> DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Variation Produits Finis & Encours	304 358	-422 123
TOTAL	304 358	-422 123

18. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés de l'exercice 2020 s'élèvent à 10 076 665 DT contre 11 742 197 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Achats marchandises	3 805 772	1 531 271
Achats matières premières étrangères	2 360 512	5 203 645
Variation stock marchandises	1 972 658	1 068 071
Autres achats non stockés de matières & fournitures	1 277 057	984 251
Frais sur Achats	1 112 554	1 481 315
Variation des stocks Pièces de Rechanges	48 603	21 308
Achats matières & fournitures consommables	26 727	36 437
Variation des stocks de matières premières	-527 218	1 415 899
TOTAL	10 076 665	11 742 197

19. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2020 s'élèvent à 2 627 438 DT contre 3 300 398 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Salaires & Compléments de Salaires	2 216 172	2 909 391
Charges Sociales Légales	404 437	386 123
Autres Charges de personnel & Autres Charges Sociales	6 829	4 884
TOTAL	2 627 438	3 300 398

20. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2020 s'élèvent à 4 965 427 DT contre 6 066 962 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Créances douteuses	2 326 249	737 544
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Autres comptes débiteurs	1 637 700	2 213 836
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	1 284 391	1 979 082
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles	171 679	626 315
Dotations aux résorptions des charges à répartir	42 667	0
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Stocks	30 779	69 652
Dotations Aux Provisions pour risques et charges	0	660 859
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-3 895	-10 966
Reprise sur Provisions Pour risques et charges	-12 720	0
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	-216 240	-209 360
Reprise sur Provisions Pour dépréciation des stocks	-295 182	0
TOTAL	4 965 427	6 066 962

21. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2020 s'élèvent à 3 849 508 DT contre 6 084 554 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Personnel Extérieur à L'Entreprise	1 087 352	1 475 595
Services Bancaires & Assimilés	778 569	1 344 821
Charges Locatives	658 469	795 843
Etudes & Recherches & Divers Services Extérieurs	319 646	585 937
Rémunérations d'Intermédiaires & Honoraires	482 474	582 467
Publicité, Publications, Relations Publiques	382 014	455 368
Primes d'Assurances	140 552	392 274
Impôts, Taxes & Versements Assimilés	101 655	340 855
Entretien & Réparations	116 576	207 076
Frais Postaux & Frais de Télécommunications	67 972	139 991
Déplacements, Missions & Réceptions	26 705	131 577
Transports de Biens & Transports Collectifs du personnel	54 107	55 043
Transfert de charge	-366 582	-422 293
TOTAL	3 849 508	6 084 554

22. Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2020 s'élèvent à 16 326 610 DT contre 15 496 801 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Charges financières	16 989 057	16 491 595
Produits financières	-662 448	-994 793
TOTAL	16 326 610	15 496 801

23. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2020 s'élèvent à 477 960 DT contre 1 040 922 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Gains Exceptionnels	171 867	74 244
Produits sur cessions d'immobilisations	306 093	966 678
TOTAL	477 960	1 040 922

24. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2020 s'élèvent à 828 673 DT contre 23 172 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Pertes Exceptionnelles	823 863	23 172
Pertes sur cessions d'immobilisations	4 810	0
TOTAL	828 673	23 172

F. Notes aux états des flux de trésorerie

25. Résultat net

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Résultat Net d'Impôt	-25 572 231	-27 344 138
TOTAL	-25 572 231	-27 344 138

26. Dotations aux amortissements et aux provisions

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Dotations Aux Amortissements et Provisions	4 965 427	6 066 962
TOTAL	4 965 427	6 066 962

27. Variation de stock

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Variation des stocks de Matières Premières	-527 218	1 415 899
Variation Produits Finis & Encours	304 358	-422 123
Variation Stock Marchandises	1 972 658	2 117 146
Variation des stocks de Pièces de Rechange	48 603	21 308
TOTAL	1 798 401	3 132 230

28. Variation des créances clients

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Variation Clients-Impayés	314 619	-134 850
Variation Clients	1 971 020	-942 031
Variation Clients-Effets à recevoir	-77 615	1 022 979
TOTAL	2 208 025	-53 902

29. Variation des autres actifs courants

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Variation Avances & Acomptes au Personnel	38 205	-19 936
Variation T.V.A à Régulariser	24 534	53 576
Variation Air Import à régulariser	66 732	11 318
Variation Crédit de T.V.A à reporter	-919 798	-4 215
Variation Restitution Sur Impôts et Taxes	-251 361	-607 303
Variation Créances sur Cession d'immobilisations	495 000	-259 654
Variation Associés Comptes Courant	5 000	12 000 000
Variation Débiteurs Divers	-874 348	-9 701 658
Variation Produits à Recevoir	-1 210 698	40 508
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	842 904	-145 276
Variation Charges Constatées d'Avance	113 237	415 765
TOTAL	-1 670 593	1 783 126

30. Variation des fournisseurs et autres passifs courants

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Variation Fournisseurs d'exploitation	4 524 817	24 355 895
Variation Fournisseurs Etrangers	2 342 504	1 126 180
Variation Effets à Payer Exploitation	-861 769	-3 308 137
Variation Fournisseurs Immobilisations	-14 896	4 756
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	-1 313 596	2 331 204
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-1 811 808	-1 149 589
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	-59 002	63 203
Variation Etat, Retenue à la source	206 933	73 775
Variation Etat, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie	-75 923	-65 141
Variation Etat, Taxe pour la protection de L'environnement	-50 417	-249 905
Variation Obligations Cautionnées	59 916	963 174
Variation, TVA à Payer	-515 630	-2 207 177
Variation CNSS, cotisations à payer	58 876	-8 919
Variation Assurance Groupe	1 299	1 611
Variation Charges à Payer	-956 706	1 537 527
Variation Créiteurs Divers	5 597 310	4 360 852
Variation Compte d'attente à régulariser passif	1 588	-668
Variation Produits Constatés d'Avance	-9 658	19 604
TOTAL	7 106 277	27 826 023

31. Plus-value sur cessions d'immobilisations

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Produits sur cessions d'immobilisations	-1 301 823	-890 578
TOTAL	-1 301 823	-890 578

32. Autres charges non décaissables

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Pertes sur cessions d'immobilisations	298 170	0
TOTAL	298 170	0

33. Résorption subvention d'investissement

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Résorption subvention d'investissement	-20 693	-18 438
TOTAL	-20 693	-18 438

34. Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Décaissements Provenant De L'acquisition D'Immobilisations Corporelles & Incorporelles	-910 147	-249 822
TOTAL	-910 147	-249 822

35. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Encaissements Provenant De La Cession D'Immobilisations Corporelles & Incorporelles	1 964 638	810 076
TOTAL	1 964 638	810 076

36. Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Décaissements provenant des Prêts au Personnel	112 940	147 746
Décaissements provenant des Dépôts et Cautionnements	5 500	0
Variation titres de participations	0	21 375 480
TOTAL	-118 440	-21 523 226

37. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Encaissements des Créances en débiteurs divers	424 392	0
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	139 928	293 621
Variation titres de participations	0	662 500
Variation dépôt et cautionnement	0	40 000
TOTAL	564 321	996 121

38. Remboursements d'emprunts

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Remboursements d'emprunts	-4 096 349	-22 681 283
TOTAL	-4 096 349	-22 681 283

39. Encaissements provenant des emprunts

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Encaissements provenant des emprunts	8 071 223	32 918 500
TOTAL	8 071 223	32 918 500

40. Intérêts sur emprunts

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Intérêts sur emprunts	-8 769 125	-5 180 897
TOTAL	-8 769 125	-5 180 897

41. Flux de trésorerie liés aux placements

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Flux de trésorerie liés aux placements	400 000	0
TOTAL	400 000	0

42. Trésorerie début de l'exercice

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Liquidités & Equivalents en Liquidités	2 575 863	1 443 031
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-43 284 866	-41 496 521
TOTAL	-40 709 002	-40 053 491

43. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Éléments	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Liquidités & Equivalents en Liquidités	1 766 339	2 575 863
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-48 789 136	-43 284 866
TOTAL	-47 022 797	-40 709 002

G. Soldes intermédiaires de gestion consolidée

PRODUITS	2020	2019	CHARGES	2020	2019	SOLDES	2020	2019
Ventes de marchandises & autres produits d'exploitation	2 294 531	5 104 305	Coût d'achat des marchandises vendues	1 907 503	25 553 380	<i>Marge Commerciale</i>	387 028	-20 449 075
Revenus	10 646 127	72 287 690	Stockage de production	-304 358	-304 358	<i>Production</i>	10 341 768	71 983 332
Production	10 341 768	71 983 332	<i>Achats consommés</i>	8 141 617	25 466 471	<i>Marge sur coût matières</i>	2 200 151	46 516 861
Marge Commerciale	387 028	-20 449 075						0
Marge sur coût matières	2 200 151	46 516 861	Autres charges externes	4 114 436	11 255 742			0
TOTAL	2 587 180	26 067 786	TOTAL	4 114 436	11 255 742	<i>Valeur Ajoutée Brute</i>	-1 527 256	14 812 044
		0	Impôts & Taxes	115 685	139 991			0
		0	Charges de personnel	2 627 438	2 627 438			0
Valeur Ajoutée Brute	-1 527 256	14 812 044	TOTAL	2 743 123	4 670 841	<i>Excédent brut d'exploitation</i>	-4 270 379	10 141 203
Excédent brut d'exploitation	-4 270 379	10 141 203	Autres charges ordinaires	828 673	828 673			0
Transfert de charge	366 582	422 293	Charges financières	16 814 971	16 491 595			0
Autres produits ordinaires	477 960	477 960	Dotations aux amortissements & aux provisions	4 965 427	4 965 427			0
Produits financiers	502 391	994 793	Impôt sur le résultat	39 714	39 714			0
TOTAL	-2 923 446	2 328 938	TOTAL	22 648 785	28 840 143	Résultat Net	-25 572 231	-26 511 205

H. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe Electrostar au 31 Décembre 2020 se détaillent comme suit :

(En TND)	31-déc-20
Escompte commercial	4 351 974
Caution	472 424
Obligation cautionnées	172 439
Lettres de crédits & financement devises	6 320 808
Total	11 317 645

Les garanties bancaires accordées sont :

- La société Electrostar a accordé les terrains et constructions en garantie, ainsi qu'un nantissement de son fonds de commerce au profit des différentes banques en contre partie des crédits reçus.
- La société Electrostar a accordé une caution solidaire au profit de ses sociétés filiales SOGES et HMT pour leurs engagements avec certaines banques
- La société SOGES a reçu une caution solidaire de la part de sa société mère Electrostar pour les besoins de financement de son activité.
- La société SOGES a accordé un nantissement sur son fonds de commerce pour quelques banques.
- La société HMT a reçu une caution solidaire de la part de la société Electrostar.
- La société HMT a accordé des garanties hypothécaires au profit des sociétés Electrostar et HHW SA
- La société Agrindus a accordé des garanties hypothécaires au profit des sociétés Electrostar, HHW SA, HMT et M. Fathi Hachicha
- La société Electrostar a accordé des garanties hypothécaires et une caution solidaire au profit des sociétés HHW SA et 3Stars sur leurs crédits de consolidation.

I. Évènements postérieurs à la date de clôture

Les évènements postérieurs à la date de clôture se présentent comme suit :

- A défaut de mise en place du protocole d'accord avec les banques constituant le pool bancaire, l'incertitude liée à la continuité d'exploitation du groupe Electrostar sera significative. En cas de persistance des difficultés financières, les états financiers consolidés futurs du groupe Electrostar devront être établis selon l'hypothèse de la valeur liquidative au lieu et place de l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Ainsi, le groupe Electrostar sera appelé à revaloriser ses actifs sur la base de leur valeur de réalisation.
- Dans le cadre de nos diligences, nous avons demandé des éclaircissements auprès de la direction générale de la société Electrostar SA conformément à l'article 420 du code de commerce tel qu'ajouté par la Loi n°2016 – 36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives. Ces éclaircissements se rapportent au dénouement du protocole d'accord avec les banques constituant le pool bancaire, ainsi que les actions futures à entreprendre pour redresser la situation de la société Electrostar.

GROUPE « ELECTROSTAR »
Rapport Général des commissaires aux comptes
Etats Financiers Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires du groupe « ELECTROSTAR SA »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers Consolidés

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 31 Août 2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du groupe « ELECTROSTAR SA », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres (part du groupe) négatifs de <73 298 111> DT, y compris le résultat déficitaire (part du groupe) de l'exercice s'élevant à <23 209 955>DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points soulevés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Suite aux travaux effectués par nos soins, nous portons à votre attention les informations suivantes :

2.1. Rapports des commissaires aux comptes des filiales non émis

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base des états financiers des filiales non arrêtés et auxquels les rapports des commissaires aux comptes respectifs ne sont pas encore émis à la date de la signature de notre rapport.

Les états financiers des filiales des derniers exercices ne sont pas audités et peuvent présenter un risque éventuel d'actifs non dépréciés et/ou de passifs non constatés, dont l'incidence pourra être significative et généralisée sur les états financiers consolidés.

A ce titre, la filiale « 3STARS » a modifié ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 après l'émission de notre rapport portant sur l'audit des états financiers consolidés de l'exercice 2019. Ladite modification a un impact négatif sur le résultat consolidé de l'exercice 2019 de 832 853 DT.

A noter également que les états financiers provisoires de certaines filiales au 31 décembre 2020 présentent les éléments suivants :

- Les créances clients et les autres actifs courants de la société SOGES présentent un solde net de 4 341 193 DT et 13 286 882 DT, respectivement, que nous ne pouvons pas nous prononcer sur leur sort et sur les éventuelles provisions à constituer.

Nous vous rappelons que des créances anciennes dans la société SOGES pour un montant de 8 640 449 DT telles que mentionnées au niveau du rapport du commissaire aux comptes

relatif à un exercice antérieur, ont été prises en charge par la société FH Services, moyennant un échéancier de remboursement et une caution solidaire, pour assurer leur recouvrement.

D'autres créances anciennes pour un montant de 821 316 DT telles que mentionnées au niveau du rapport du commissaire aux comptes d'un exercice antérieur ont fait l'objet de différents actes avec les sociétés concernées. L'engagement porte sur un remboursement par des loyers et des dividendes futurs.

En l'absence de rapport de commissaire aux comptes, nous ne pouvons pas nous prononcer sur le degré de réalisation de ces conventions.

- . Les états financiers de la société SOGES présentent des immobilisations incorporelles pour un solde net de 2 666 443 DT correspondant à des concessions de marque que nous ne pouvons pas nous prononcer sur sa valeur et sur l'éventuelle provision à constituer.
- . Les créances clients et les autres actifs courants de la société HHW SA présentent des soldes nets respectifs de 5 688 051 DT et 18 813 364 DT (tenant compte d'un report d'impôt de l'ordre de 3 531 369 DT tel que figure au niveau des états financiers provisoires).
- . Les autres actifs courants de la société 3STARS présentent un solde net de 6 939 099 DT (tenant compte d'un report d'impôt de l'ordre de 1 426 181 DT tel que figure au niveau des états financiers provisoires).
- . Les fonds de commerce, les créances clients et les autres actifs courants de la société Electroland présentent des soldes nets respectifs de 3 050 185 DT, 813 265 DT et 3 782 523 DT.

En l'absence des rapports des commissaires aux comptes de chacune des sociétés filiales, nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ces actifs, ni sur les éventuelles provisions à constituer, et d'une façon générale, sur la fiabilité des états financiers présentés par les filiales non auditées.

2.2. Contentieux en cours au titre des redressements fiscaux se rattachant à la taxe énergétique

- L'affaire relative au redressement fiscal de la société Electrostar SA se rapportant aux exercices 2006 à 2011 et pour un montant de 9 610 623 DT lié à la taxe énergétique, la TVA et les droits de consommation se rattachant à cette taxe demeure en cours. Les jugements du tribunal de 1^{ère} instance rendus le 6 mai 2015 au profit de la société « Electrostar SA » ont fait l'objet d'appels par l'administration fiscale en date du 9 décembre 2015. Ces appels sont reportés pour la date du 17 mai 2017 pour le jugement de première instance n° 6183 et pour la date du 28 juin 2017 pour le jugement de première instance n° 5479.

Les jugements de première instance n°6183 (jugement n°87656) et n°5479 (jugement n°86975) ont été rejetés par la cour d'appel, confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar SA » pour les montants respectifs de 6 446 776 DT et 3 163 848 DT.

L'administration fiscale a signifié à la société Electrostar, en date du 10 Janvier 2019, le jugement d'appel relatif au jugement n°87656 uniquement et portant sur un montant de taxation de 6 446 776 DT. Le deuxième jugement relatif à l'affaire n°5479 (jugement n°86975), et portant sur un montant de taxation de 3 163 848 DT, n'a pas été encore signifié à la date de la signature de notre rapport sur la base des informations mises à notre disposition.

La société Electrostar a effectué un pourvoi en cassation en février 2019. Elle a également effectué une demande auprès du tribunal administratif, en février 2019, pour suspendre l'exécution du jugement d'appel n°87656.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ces deux redressements. Toutefois, et par mesure de prudence, la société devrait constituer les provisions nécessaires.

- Le redressement fiscal relatif aux exercices 2012 et 2013 notifié à la société « Electrostar SA » en date du 29 juin 2015 dégage un montant en principal de 9 146 116 DT, dont 8 334 423 DT relatif à la taxe énergétique et la TVA y rattachée.

Un arrangement partiel se rapportant aux divers droits et taxes, autre que ceux se rattachant à la taxe énergétique, est conclu entre la société « Electrostar SA » et l'administration fiscale. Ledit arrangement porte sur une taxation, en principal, de 477 875 DT. Ce montant est constaté parmi les autres pertes ordinaires au 31 Décembre 2017.

Les éléments de redressement se rattachant à la taxe énergétique ont fait l'objet d'une affaire en justice. La première audience a été fixée pour le 04 octobre 2017. Le jugement de première instance n°7683 a été rendu au profit de la société Electrostar en date du 20 Février 2019. L'administration fiscale a interjeté appel en date du 03 Juin 2019 sous le numéro 40869.

En date du 15 Juillet 2020, la cours d'appel a rejeté le jugement de première instance confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar ». Ce jugement a été notifié en novembre 2020.

La société Electrostar a effectué un pourvoi en cassation en janvier 2021. Elle a également effectué une demande auprès du tribunal administratif, en janvier 2021, pour suspendre l'exécution du jugement d'appel n°40869.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ce redressement. Toutefois, et par mesure de prudence, la société devrait constituer les provisions nécessaires.

A la date de la signature de notre rapport, nous n'avons pas obtenu la confirmation auprès de l'avocat en charge des affaires relatives à la taxe énergétique.

- L'administration fiscale a notifié à la société HHW SA, en date du 23 décembre 2010, les résultats du contrôle approfondi portant sur les exercices 2006-2009. Le redressement s'est élevé à 6 104 kDT. La direction de la société a contesté les interprétations des textes de lois ayant servi de base pour le calcul de ce montant et estime qu'il est plus improbable que probable que des sorties de fonds soient nécessaires pour faire face à ce redressement. Par conséquent aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée.

Au cours de l'exercice 2013, un arrangement a été effectué avec l'administration fiscale pour couvrir une partie du redressement. Suite à cet arrangement, le reliquat qui demeure encore contesté par la société au 31 décembre 2013 s'élève à 4 545 kDT.

Au cours de l'exercice 2014, une reconnaissance de dette pour le montant contesté soit 4 545 kDT a été signée avec l'administration, elle prévoit un paiement rééchelonné sur dix ans du montant intégral de la taxation d'office. Cependant l'action pour l'annulation de la taxation d'office a été poursuivie par la société.

Au 1^{er} juillet 2015, le tribunal de première instance a décidé d'annuler la décision de taxation d'office. L'administration fiscale a fait appel à cette décision. A l'issue de la dernière audience du 09 Juillet 2018, la cours d'appel de Tunis a reporté l'affaire à la date du 12 octobre 2018 pour que l'avocat de la société HHW SA puisse répliquer aux réponses de l'administration fiscale. En février 2019, la cour d'appel de Tunis a tranché en faveur de l'Administration Fiscale en confirmant la taxation d'office.

En l'absence de rapport de commissaire aux comptes et de confirmation de l'avocat chargé de l'affaire, nous ne pouvons pas nous prononcer sur le degré d'avancement de cette affaire ni sur son sort, ainsi que sur les éventuelles provisions à constituer.

2.3. Réserves portées dans le rapport des commissaires aux comptes de la société Electrostar SA

- En date du 24 Avril 2019, la société SOGES a couvert partiellement sa dette par la cession de sa participation dans la société AGRINDUS détenant un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT. Ledit terrain a fait l'objet d'une expertise en date du 19 Avril 2019. A la date de clôture de l'exercice 2020, ces titres de participation n'ont pas fait l'objet d'une actualisation et ce conformément à la norme NC 7 relative aux placements et nous n'avons pas obtenu les états financiers de ladite société arrêtés à cette date. Ainsi nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valeur de ces titres.

L'acquisition des titres de participation, objet du terrain, a pour finalité la compensation partielle de la créance de la société Electrostar envers la société SOGES.

- La créance globale de la société Electrostar envers la société HMT porte sur un montant global de 26 637 698 DT au 31 décembre 2020. Cette créance sera compensée partiellement moyennant l'acquisition de deux biens immobiliers propriétés de la société HMT, objet du titre foncier n°78343 et du titre foncier n°85486, évalués à concurrence de 10 000 000 DT et 9 750 000 DT, respectivement, suite à une expertise en date du 11 Novembre 2018, sur demande de la STB.
Une promesse de vente en date du 26 Avril 2019 a été signée entre la société Electrostar et la société HMT et portant sur l'ensemble des biens immobiliers précités. A ce jour, cette promesse de vente n'a pas été encore réalisée au profit de la société Electrostar et que ces deux biens immobiliers n'ont pas fait l'objet d'une évaluation récente. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur les valeurs retenues.
Le restant dû de la créance au 31 décembre 2020, tenant compte de la valorisation des biens immobiliers objet de la promesse de vente, s'élève à 6 887 698 DT. La société Electrostar devra constituer une provision d'équivalent montant.
- La société Electrostar détient diverses créances envers les autres sociétés du groupe pour un montant net de 3 206 462 DT en date du 31 décembre 2020. La société Electrostar devra constituer une provision d'équivalent montant.
- Les créances clients, autre que les sociétés du groupe, présentent un solde brut de 9 567 082 DT au 31 décembre 2020, provisionnées à concurrence de 5 375 359 DT, soit un solde net non encore provisionné de 4 191 723 DT.
Selon la politique de provision de la société Electrostar, ces créances non provisionnées sont généralement couvertes par des hypothèques et garanties réelles reçues par la société et que des actions en justices sont en cours.
Nous ne pouvons pas nous prononcer sur la possibilité de recouvrement de ces créances à travers les voies judiciaires et/ou la mise en exécution des garanties.
A noter que nous n'avons pas obtenu de confirmation de la part des avocats chargés des affaires en contentieux, ni une confirmation de soldes de la part des clients en question.
- Le stock de pièces de rechange accuse un solde net de 1 177 240 DT. Ce stock est à faible rotation et se rattachant à des produits commercialisés auparavant par la société.
La société Electrostar devra revoir la provision déjà constituée tenant compte de l'obsolescence de ce stock.
- Une avance sur acquisition d'immobilisation de l'ordre de 850 000 DT a été accordée par la société Electrostar à la suite de signature d'une promesse de vente qui finalement n'a pas eu lieu. Malgré que la société Electrostar a obtenu un jugement définitif en sa faveur, elle n'arrive pas à récupérer sa créance.
Une provision couvrant cette avance devra être constituée.
- Nous n'avons pas obtenu de confirmation auprès des banques, avocats, clients et fournisseurs de la société Electrostar, à la suite des lettres que nous leurs avons adressées, à l'exception de la STB qui a confirmé, en septembre 2021, que le dossier de restructuration est en cours d'étude en coordination avec la banque chef de file.

2.4. Non consolidation de la filiale « Agrindus »

La société Electrostar a enregistré l'entrée en périmètre de consolidation du groupe la société « Agrindus » suite à détention, en 2019, de 99,99% de son capital social pour une valeur de 21 375 480 DT.

Au sens des articles 460 et suivants du code des sociétés commerciales et des normes comptables tunisienne de consolidation, la société « Agrindus » est considérée en tant que filiale et devrait être consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Toutefois, à défaut d'arrêt des états financiers de ladite filiale, ce titre de participation n'a pas été partagé et demeure présenté parmi les immobilisations financières au niveau des états financiers consolidés.

2.5. Bouclage des capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés présentent un décalage de 295 245 DT entre les capitaux propres consolidés d'ouverture et les capitaux propres après partage au 31 Décembre 2020 tel qu'indiqué dans la note 8 des états financiers. Cet écart provient en partie de :

- . La non-consolidation de la société Immobilière Sidi Abdelhamid (ISA) qui était consolidé selon la méthode de mise en équivalence à la clôture de l'exercice 2019 avec un impact sur les capitaux propres de clôture de l'exercice 2020 de l'ordre de 35 278 DT ;
- . La modification des états financiers individuels de la société 3Stars de l'exercice 2019 avec un impact négatif sur le résultat du groupe de 832 853 DT ;
- . Le reste demeure non justifié.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3. Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons votre attention sur la note (C.iii) aux états financiers consolidés qui souligne l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute sur la capacité du groupe à poursuivre son activité. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Les éléments constituant notre base d'évaluation de l'incertitude liée à la continuité d'exploitation du groupe se présentent comme suit :

- Le résultat consolidé enregistre une perte de <26 094 304> DT durant l'exercice 2018, suivie d'une perte de <27 344 138> DT durant l'exercice 2019 et de <25 572 231> DT durant l'exercice 2020, soit une perte consolidée cumulée sur les trois derniers exercices de l'ordre de <79 010 672> DT ;
- Le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une baisse significative passant de 77 014 446 DT en 2018 à 13 728 739 DT en 2019 et 12 647 122 DT en 2020. Cette baisse est expliquée principalement par un accès limité aux financements du cycle d'exploitation ;
- Les capitaux propres des sociétés « Electrostar SA », « HHW SA », « 3Stars », « Electroland » et « SOGES » sont inférieurs à leur capital social respectif ;
- Les engagements bancaires de la société Electrostar, compte non tenu des autres sociétés du groupe, s'élèvent à 103 021 001 DT (compte tenu des engagements hors bilan) ;
- Retard dans la mise en application du protocole de restructuration signé avec les banques depuis septembre 2020

Nous vous rappelons que la société Electrostar a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration des dettes bancaires de l'ensemble des sociétés du groupe et la consolidation de leur situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT, BTE et STB. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

- Phase 1 : Effort groupe Hachicha
 - o Augmentation du capital de la société Electrostar ;
 - o Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
- Phase 2 : Redimensionnement de la dette
 - o Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital de la société Electrostar et compte courant actionnaires ;

- Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;
- Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
 - Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

A noter que ce protocole demeure, à la date du présent rapport, encore en phase de négociation avec les banques quant aux modalités de mise en application. Le retard de concrétisation et de mise en place de ce protocole a accentué les difficultés reconnues par le groupe Electrostar.

A cet effet, nous avons demandé des éclaircissements auprès de la direction générale de la société Electrostar, conformément à l'article 420 du code de commerce tel qu'ajouté par la Loi n°2016 – 36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives, sur le dénouement de ce protocole, ainsi que les actions futures à entreprendre pour redresser la situation.

La réponse de la direction générale, appuyée par le conseil d'administration de la société Electrostar, confirme que les négociations avec les banques sont encore en cours et qu'aucun rejet ne leur a été adressé.

Le conseil d'administration de la société Electrostar, réuni à cet effet, s'est engagé de mettre à la disposition de la direction générale les moyens nécessaires pour la concrétisation du protocole et sa mise en place dans les meilleurs délais.

A défaut de mise en place de ce protocole, l'incertitude liée à la continuité d'exploitation des sociétés du groupe Electrostar sera significative.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous n'avons pas soulevé des questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

5. Observations

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

5.1. Arrangement avec l'administration fiscale

- La société Electrostar a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société Electrostar et l'administration fiscale (DGE) en date du 01 Avril 2019 portant sur les éléments suivants :
 - La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
 - Versement initial d'un montant de 916 308 DT, à la signature de l'arrangement,
 - Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 17 410 163 DT, sur une période de 5 ans, moyennant un paiement trimestriel de 916 308,
 - Abandon des intérêts de retards

À noter que les échéances ultérieures n'ont pas été respectées.

Les dettes fiscales au 31 décembre 2020 s'élèvent à 21 981 962 DT, compte non tenu des pénalités de retard et des affaires en justice relatives à la taxe énergétique, telles que décrites dans le paragraphe du fondement de notre opinion.

- La société HHW SA a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société HHW et l'administration fiscale (DGE) en date du 01 Avril 2019 portant sur les éléments suivants :
 - La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.

- Versement initial d'un montant de 37 533 DT à la signature de l'arrangement
 - Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 563 625 DT, sur une période de 4 ans, moyennant un paiement trimestriel
 - Abandon des intérêts de retards
- La société 3STAR a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société 3STAR et l'administration fiscale (DGE) en date du 28 mars 2019 portant sur les éléments suivants :
- La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
 - Versement initial d'un montant de 39 516 DT à la signature de l'arrangement
 - Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 434 671 DT, sur une période de 3 ans, moyennant un paiement trimestriel
 - Abandon des intérêts de retards
- La société SOGES a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société SOGES et l'administration fiscale (DGE) en date du 28 mars 2019 portant sur les éléments suivants :
- La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
 - Versement initial d'un montant de 39 782 DT, à la signature de l'arrangement,
 - Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 437 606 DT, sur une période de 3 ans, moyennant un paiement trimestriel,
 - Abandon des intérêts de retards
- De plus, La société SOGES a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société SOGES et l'administration fiscale (RF Mourouj) en date du 04 février 2019 portant sur les éléments suivants :
- La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
 - Versement initial d'un montant de 9 155 DT, à la signature de l'arrangement,
 - Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 137 327 DT, sur une période de 4 ans, moyennant un paiement trimestriel,
 - Abandon des intérêts de retards

En l'absence de rapport de commissaire aux comptes pour les filiales SOGES, 3STAR et HHW SA, nous ne pouvons pas nous prononcer sur le degré de respect de ces arrangements à la date de notre rapport.

5.2. Autres observations

- Les soldes et transactions intergroupe n'ont pas été exhaustivement confirmés avec les différentes filiales. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité de l'annulation des soldes et transactions intergroupe.
- La date d'effet d'entrée en périmètre des filiales HHW SA et 3Stars a été fixée pour le 01 janvier 2018 selon une hypothèse retenue par la direction générale. L'effet rétroactif de l'entrée en périmètre de ces deux filiales n'a pas été prévu dans les contrats de cession.
A noter que le choix de la date d'effet n'a pas d'impact sur les exercices ultérieurs.
- Les capitaux propres des sociétés « ELECTROLAND » et « 3Stars » sont inférieurs à la moitié de leur capital social. Ainsi, ces sociétés sont appelées à convoquer leur Assemblée Générale Extraordinaire pour se conformer aux dispositions de l'article 142 du code des sociétés commerciales.
- Les capitaux propres des sociétés « Electrostar SA » « SOGES » et « HHW SA » sont inférieurs à la moitié de leur capital social. Ainsi, le conseil d'administration de chacune de ces sociétés est appelé à

convoquer son Assemblée Générale Extraordinaire pour se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Nous attirons votre attention sur le point décrit au niveau du premier tiret de la section I des notes aux états financiers, Évènements postérieurs à la date de clôture, se rapportant aux méthodes de valorisation des actifs et la présentation des états financiers futurs tenant compte de l'incertitude significative liée à la continuité d'exploitation.
- Des garanties échangées (accordées et reçues) entre les sociétés du groupe et des parties liées au profit des banques. Compte tenu de la situation financière des dites sociétés, ces garanties peuvent être mises en jeu.
- La filiale ISA, détenue par la société Electrostar à concurrence de 19% de son capital social et historiquement mise en équivalence, a été sortie du périmètre de consolidation de l'exercice 2020. La valeur brute des titres de participation de ladite filiale s'élève à 33 130 DT et provisionnée dans leur totalité dans la société Electrostar.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

6. Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne

garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport

parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de la société Electrostar au titre de l'exercice 2020 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Dans le cadre du plan de relance convenu avec les banques, la direction de la société Electrostar a lancé une mission de réorganisation et de conduite de changement auprès d'un cabinet externe. L'objectif étant de renforcer le système de contrôle interne tenant compte de nos recommandations.

2. Inventaire physique des immobilisations

Les sociétés du groupe Electrostar n'ont pas effectué un inventaire physique périodique de leurs immobilisations. Il s'agit d'une non-conformité aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 qui stipulent que les sociétés sont tenues d'établir une fois tous les douze mois un inventaire des éléments d'actifs.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business & Consulting

Besma Bedoui

Société Management & Audit Services

Mehdi Masmoudi

Tunis, le 26 août 2022

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 Juin 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 Juin 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de 5.786.376 DT et un résultat déficitaire de la période de -238.676 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 30 Juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 30 Juin 2022, 19,99% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 0,01% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 4.566.549 DT au 30 Juin 2022, et représente une quote-part de 78,92% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 1,08% en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 29 Juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 30/06/2022
(Exprimé en dinars)

ACTIF	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 566 549	4 758 192	4 832 787
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	4 167 517	4 695 184	4 453 432
b- Obligations et valeurs assimilées	399 032	63 008	379 355
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 156 420	1 151 153	1 208 309
a- Placements monétaires	-	-	-
b- Disponibilités	1 156 420	1 151 153	1 208 309
AC3- Créances d'exploitation	63 407	139 746	96 771
AC4- Autres actifs			
TOTAL ACTIF	5 786 376	6 049 091	6 137 868
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	17 244	20 689	15 123
PA2- Autres créditeurs divers	33 843	41 654	48 475
TOTAL PASSIF	51 086	62 342	63 599
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	5 667 817	5 901 557	5 973 878
CP2- Sommes distribuables	67 473	85 191	100 391
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	87	41	41
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	67 386	85 150	100 350
ACTIF NET	5 735 290	5 986 748	6 074 269
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 786 376	6 049 091	6 137 868

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/06/2022
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/04/2022</u> <u>Au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>Au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>31/12/2021</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	109 036	113 190	120 687	121 515	171 276
a- Dividendes	104 707	104 707	119 854	119 854	163 282
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 329	8 483	833	1 661	7 993
PR 2- Revenus des placements monétaires	14 283	25 428	8 098	21 268	47 376
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	123 319	138 619	128 785	142 783	218 652
CH 1- Charges de gestion des placements	26 923	54 769	19 061	37 434	81 402
REVENU NET DES PLACEMENTS	96 396	83 849	109 724	105 350	137 250
PR 3- Autres produits	386	2 338	482	2 922	5 591
CH 2- Autres charges	9 405	18 802	13 908	23 122	42 442
RESULTAT D'EXPLOITATION	87 377	67 386	96 299	85 150	100 400
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-	-	-	-	(50)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	87 377	67 386	96 299	85 150	100 350
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-	-	-	50
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(175 826)	(377 843)	100 844	124 818	22 892
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	15 285	78 467	(17 885)	(70 430)	113 156
- Frais de négociation de titres	(3 091)	(6 686)	(2 748)	(3 861)	(10 546)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	(76 254)	(238 676)	176 510	135 678	225 902

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 30/06/2022

(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/04/2022</u> <u>Au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>Au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>31/12/2021</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>					
AN 1- <u>RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Résultat d 'Exploitation	87 377	67 386	96 299	85 150	100 400
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(175 826)	(377 843)	100 844	124 818	22 892
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	15 285	78 467	(17 885)	(70 430)	113 156
d- Frais de négociation de titres	(3 091)	(6 686)	(2 748)	(3 861)	(10 546)
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(100 303)	(100 303)	(18 287)	(18 287)	(18 287)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
– Capital	-	65	-	-	-
– Régularisation des sommes non distribuables	-	(1)	-	-	-
– Régularisation des sommes distribuables	-	1	-	-	-
– Droits d'entrée	-	1	-	-	-
b- Rachats					
– Capital	(65)	(65)	(64)	(64)	(2 674)
– Régularisation des sommes non distribuables	2	2	(1)	(1)	(44)
– Régularisation des sommes distribuables	(1)	(1)	-	-	(50)
– Droit de sortie	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(176 622)	(338 979)	158 159	117 326	204 847
AN 4- <u>ACTIF NET</u>					
a- en début de période	5 911 912	6 074 269	5 828 590	5 869 422	5 869 422
b- en fin de période	5 735 290	5 735 290	5 986 748	5 986 748	6 074 269
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- en début de période	91 854	91 853	91 895	91 895	91 895
b- en fin de période	91 853	91 853	91 894	91 894	91 853
VALEUR LIQUIDATIVE	62,440	62,440	65,148	65,148	66,130
AN6- <u>Taux de rendement de la période</u>	(1,29%)	(3,93%)	3,03%	2,31%	3,85%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARRETEES AU 30 Juin 2022

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désignée dépositaire de la SICAV.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30-06-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30-06-2022 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 30-06-2022.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 30 Juin 2022 au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à 4 566 549 DT contre 4 758 192 DT au 30/06/2021, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 30/06/2022	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:		4 918 895	4 167 517	72,02%	
<u>Actions et droits rattachés :</u>		<u>4 659 703</u>	<u>3 878 438</u>	<u>67,03%</u>	
ASS MAG	4 800	267 183	270 317	4,67%	0,11%
ASSAD	27 088	57 297	30 637	0,53%	0,11%
ATL	63 351	127 774	134 938	2,33%	0,19%
BIAT	850	49 371	60 079	1,04%	0,00%
CEREALIS	2 500	12 590	31 250	0,54%	0,05%
CIMENT DE BIZERTE	286 685	958 700	467 297	8,08%	0,65%
DELICE HOLDING	2 000	30 353	30 400	0,53%	0,00%
LANDOR	36 297	299 689	286 746	4,96%	0,32%
MONOPRIX	43 383	489 964	208 152	3,60%	0,22%
OTH	12 548	110 812	93 432	1,61%	0,02%
PGH	927	11 270	8 412	0,15%	0,00%
SAH	53 000	582 973	468 202	8,09%	0,08%
SANIMED	1 000	1 916	2 180	0,04%	0,01%
MEUBLE INTERIEUR	17 102	67 370	48 912	0,85%	0,31%
SMART	22 331	568 951	524 779	9,07%	0,31%
SOTEMAIL	183 100	454 628	574 934	9,94%	0,53%
SOTUVER	33 990	257 044	305 842	5,29%	0,10%
STA	8 000	136 000	150 360	2,60%	0,40%
TPR	42 285	175 817	181 572	3,14%	0,08%
<u>Titre OPCVM</u>		<u>259 193</u>	<u>289 079</u>	<u>5,00%</u>	
FCP MOUASSASSET	253	259 193	289 079	5,00%	0,63%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		382 490	399 032	6,90%	
<u>Emprunts de Sociétés</u>		<u>371 600</u>	<u>387 711</u>	<u>6,70%</u>	
UIB 2009/1	4 300	172 000	179 697	3,11%	0,86%
UIB 2009/1	10 000	199 600	208 014	3,59%	2,00%
<u>Emprunt d'Etat</u>	<u>1 000</u>	<u>10 890</u>	<u>11 321</u>	<u>0,20%</u>	<u>0,00%</u>
Emprunt National 2021 T3 A	1 000	10 890	11 321	0,20%	0,00%
TOTAL		5 301 385	4 566 549	78,92%	

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2022 à 1 156 420 DT contre 1 151 153 DT au 31-12-2021, et se détaille ainsi :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Disponibilités	1 156 420	1 151 153	1 208 309
TOTAL	1 156 420	1 151 153	1 208 309

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Vente Actions	62 553	130 483	96 271
Retenue à la source sur achat obligations	576	0	500
Dividendes à recevoir	278	9 263	0
Créance CDS Billets de trésorerie	99 167	127 500	113 333
Provision /créance CDS	(99 167)	(127 500)	(113 333)
TOTAL	63 407	139 746	96 771

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Rémunération à payer au gestionnaire	8 348	5 837	9 173
Rémunération à payer au dépositaire	8 895	14 852	5 950
TOTAL	17 244	20 689	15 123

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 33 843 DT au 30-06-2022 contre 48 475 DT au 31-12-2021 et se détaille ainsi :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Achat Actions	167	-	-
Frais transactions	2 165	2 573	65
Redevance CMF	468	490	514
Honoraires Commissaires aux comptes	3 808	7 059	14 235
Frais publications	828	676	730
Jetons de présence	7 430	13 066	15 000
Retenue à la source	3 034	1 932	2 116
TCL	251	165	124
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136	1 136
TOTAL	33 843	41 654	48 475

CP1- Le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 2 ème trimestre de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/03/2022</u>	
Montant	5 831 512
Nombre de titres	91 854
Nombre d'actionnaires	19

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(65)
Nombre de titres rachetés	1
Nombre d'actionnaires sortants	1

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	15 285
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(175 826)
Régularisation des sommes non distribuables	2
Frais de négociation de titre	(3 091)
Droit d'entrée	-

<u>Capital au 30/06/2022</u>	
Montant	5 667 817
Nombre de titres	91 853
Nombre d'actionnaires	18

CP2- Sommes distribuables

	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021	Du 01/01/2021
	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021	Au 31/12/2021
Sommes distribuables de l'exercice en cours	67 386	85 150	100 350
Sommes distribuables des exercices antérieurs	87	41	41
Sommes distribuables	67 473	85 191	100 391

PR1- Revenus du portefeuille-titres

Du 01-01-2022 au 30-06-2022, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 113 190 DT contre 121 515 DT du 01-01-2021 au 30-06-2021,

	Du 01/04/2022	Du 01/01/2022	Du 01/04/2021	Du 01/01/2021	Du 01/01/2021
	Au 30/06/2022	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021	Au 30/06/2021	Au 31/12/2021
Revenus des Actions	104 707	104 707	119 854	119 854	163 282
Revenus des obligations	4 329	8 483	833	1 661	7 993
TOTAL	109 036	113 190	120 687	121 515	171 276

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 25 428 DT du 01-01-2022 au 30-06-2022 et se détaillent comme suit :

	Du 01/04/2022	Du 01/01/2022	Du 01/04/2021	Du 01/01/2021	Du 01/01/2021
	Au 30/06/2022	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021	Au 30/06/2021	Au 31/12/2021
Intérêts sur comptes de dépôts	14 283	25 428	8 098	21 268	47 376
TOTAL	14 283	25 428	8 098	21 268	47 376

PR3- AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 30-06-2022 à 91 167 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts ont été perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 2^{ème} trimestre de l'exercice 2022, ARABIA SICAV a perçu 386 DT d'intérêts.

CH1- Charges de gestion des Placements	Du 01/04/2022	Du 01/01/2022	Du 01/04/2021	Du 01/01/2021	Du 01/01/2021
	Au 30/06/2022	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021	Au 30/06/2021	Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire					
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération d'1%HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à 1,5% HT l'an calculé sur la base de l'actif quotidien et ce en vertu de la convention de gestion conclue en date du 8 novembre 2021 et applicable à partir du 15 novembre 2021.					
La rémunération de l'AFC	25 440	51 824	17 577	34 482	75 452
Rémunération du dépositaire					
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014.					
La rémunération de l'ATB	1 483	2 945	1 484	2 952	5 950
TOTAL	26 923	54 769	19 061	37 434	81 402

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

	Du 01/04/2022	Du 01/01/2022	Du 01/04/2021	Du 01/01/2021	Du 01/01/2021
Désignation	Au 30/06/2022	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021	Au 30/06/2021	Au 31/12/2021
Redevance CMF	1 425	2 903	1 477	2 897	5 951
Commissaire aux comptes	3 549	7 059	7 635	11 145	18 321
Publicité et publication	299	598	623	943	1 697
Services bancaires	13	23	14	23	49
Timbre fiscal	4	6	5	7	13
Jetons de présence	3 740	7 430	3 740	7 441	15 000
TCL	375	583	414	466	1 137
Autres impôts	-	200	-	200	275
TOTAL	9 405	18 802	13 908	23 122	42 442

AUTRES INFORMATIONS	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Données par actions			
Revenus des placements	1,509	1,554	2,380
Charges de gestion des placements	0,596	0,407	0,886
Revenu net des placements	0,913	1,147	1,494
Autres charges	0,205	0,252	0,462
Autres produits	0,025	0,032	0,061
Résultat d'exploitation	0,734	0,927	1,093
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	(0,001)
Sommes distribuables de la période	0,734	0,927	1,093
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,001
Frais de négociation de titres	(0,073)	(0,042)	(0,115)
Variation des plus ou moins-Values potentielles /Titres	(4,114)	1,358	0,249
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,854	(0,766)	1,232
Résultat net de la période	(2,598)	1,476	2,459
Nombre d'Actions	91 853	91 894	91 853
Valeur liquidative	62,440	65,148	66,130

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 30 JUIN 2022

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 30 juin 2022.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 30 juin 2022 totalise 56 854 225 TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 30 juin 2022 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers dont le contenu décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres Obligations légales et Règlementaires

L'examen de la composition de l'actif net de SANADETTE SICAV, pour la deuxième trimestre 2022, nous a permis de déceler que le ratio de titres à court terme, les disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme demeure inférieur à 20% de l'actif ; cette situation devrait être régularisée conformément à l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Fait à Tunis, le 15 juillet 2022
Le Commissaire Aux Comptes
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 30/06/2022
(Exprimé en dinars)

ACTIF	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES Actions, valeurs assimilées et droits			
a- rattachés	2 780 849	3 458 899	3 161 043
b- Obligations et valeurs assimilées	43 788 150	46 214 728	45 507 003
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires	0	7 111 684	0
b- Disponibilités	10 356 136	14 482 809	14 675 890
AC3- Créances d'exploitation	312	7 582	0
TOTAL ACTIF	56 925 447	71 275 702	63 343 936
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	26 844	85 090	14 801
PA2- Autres créditeurs divers	44 378	42 172	58 392
TOTAL PASSIF	71 222	127 262	73 193
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	55 817 846	69 759 264	60 986 989
CP2- Sommes distribuables Sommes distribuables des exercices			
a- antérieurs	33	218	189
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	1 036 347	1 388 958	2 283 565
ACTIF NET	56 854 225	71 148 440	63 270 743
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	56 925 447	71 275 702	63 343 936

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/06/2022
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/04/2022</u> <u>Au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>Au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>31/12/2021</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres					
a- Dividendes	68 918	68 918	70 563	70 563	70 563
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	612 722	1 203 736	655 429	1 323 822	2 593 341
PR 2- Revenus des placements monétaires	95 938	263 996	269 319	517 646	864 634
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	777 579	1 536 651	995 311	1 912 031	3 528 538
CH 1- Charges de gestion des placements	144 159	297 501	173 429	352 297	679 750
REVENU NET DES PLACEMENTS	633 420	1 239 150	821 881	1 559 734	2 848 788
CH 2- Autres charges	31 194	62 641	30 555	61 508	123 225
RESULTAT D'EXPLOITATION	602 226	1 176 509	791 326	1 498 226	2 725 563
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-96 365	-140 162	-101 351	-109 268	-441 998
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	505 861	1 036 347	689 975	1 388 958	2 283 565
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	96 365	140 162	101 351	109 268	441 998
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-24 244	25 076	-24 375	22 474	107 747
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	121 344	205 036	113 530	216 120	466 177
Frais de négociation de titres	0	-440	0	0	-121
RESULTAT NET DE LA PERIODE	699 326	1 406 181	880 481	1 736 820	3 299 366

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIEL
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 30/06/2022

	<u>Du</u> <u>01/04/2022</u> <u>Au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>Au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>31/12/2021</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>					
<u>RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Résultat d 'Exploitation	602 226	1 176 509	791 326	1 498 226	2 725 563
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-24 244	25 076	-24 375	22 474	107 747
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	121 344	205 036	113 530	216 120	466 177
d- Frais de négociation de titres	0	-440	0	0	-121
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-2 090 481	-2 090 481	-2 934 324	-2 934 324	-2 934 324
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
– Capital	25 422 904	52 315 114	37 910 160	58 604 036	103 330 337
– Régularisation des sommes non distribuables	16 712	182 268	75 133	142 492	344 281
– Régularisation des sommes distribuables	-865 394	233 117	-496 988	458 599	1 708 930
b- Rachats					
– Capital	-30 347 355	-57 695 188	-43 656 651	-59 828 681	-113 599 515
– Régularisation des sommes non distribuables	-26 339	-201 009	-82 553	-155 578	-420 317
– Régularisation des sommes distribuables	592 812	-566 520	64 770	-702 747	-2 285 835
VARIATION DE L'ACTIF NET	-6 597 815	-6 416 518	-8 239 972	-2 679 383	-10 557 078
AN 4- <u>ACTIF NET</u>					
a- En début de La période	63 452 040	63 270 743	79 388 411	73 827 821	73 827 821
b- En fin de la période	56 854 225	56 854 225	71 148 440	71 148 440	63 270 743
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES</u>					
a- En début de la période	572 687	576 988	717 936	674 846	674 846
b- En fin de la période	526 201	526 201	663 176	663 176	576 988
VALEUR LIQUIDATIVE	108,047	108,047	107,284	107,284	109,657
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,37%	4,32%	4,55%	4,48%	4,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 30 juin 2022

PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30 juin 2022 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>				
FCP SALAMETT CAP	52 300	975 839	990 771	1,74%
FCP SALAMETT PLUS	6 104	71 628	75 445	0,13%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	513 620	0,90%
GENERALE OBLIG SICAV	3 000	309 959	383 607	0,67%
TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	312 357	0,55%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	3 000	306 640	311 319	0,55%
FCP HELION MONEO	1 856	196 377	193 729	0,34%
TOTAL		2 679 960	2 780 849	4,89%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

OBLIGATIONS DE SOCIETES:	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	%DE L' ACTIF Net
AMEN BANK SUB 2008	1 000	30 000	30 189	0,05%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	399 300	416 428	0,73%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	59 958	60 308	0,11%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	300 000	301 887	0,53%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	1 198 350	1 255 203	2,21%
ATB 2007/1	30 000	800 000	805 372	1,42%
ATB SUB 2017 A	49 400	2 964 000	3 022 445	5,32%
ATL 2015/2 C	5 000	100 000	102 140	0,18%
ATL SUB 2017	4 500	270 000	282 062	0,50%
ATL 2017/2 CAT A	20 000	400 000	408 115	0,72%
ATL 2018/1 CAT B	5 000	200 000	212 973	0,37%
ATL 2017/2 CAT B	10 000	200 000	204 577	0,36%
ATL 2020-1	25 000	2 000 000	2 116 489	3,72%
BH 2009	40 000	920 000	946 070	1,66%
BH SUB 2021-2	10 000	1 000 000	1 050 860	1,85%
BNA SUB 2009	15 000	199 530	201 542	0,35%
BTK 2009 C	10 000	199 600	203 417	0,36%
BIAT SUB 2022-1	11 000	1 100 000	1 106 568	1,95%
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	100 000	101 635	0,18%
STB 2008/2	39 000	731 250	745 106	1,31%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	2 000 000	2 089 497	3,68%
TOTAL		15 171 988	15 662 883	27,55%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'actif net
BTA 6% Avril 2023	800	797 597	805 908	1,42%
BTA 6% Janvier 2024	6 800	6 728 858	6 880 880	12,10%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	987 995	1 023 896	1,80%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	987 181	1 023 082	1,80%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	985 199	1 021 100	1,80%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	492 866	510 816	0,90%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	493 172	511 123	0,90%
BTA 6.7 % Avril 2028	500	478 907	484 707	0,85%
BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 813 398	14 987 414	26,36%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	875 000	876 340	1,54%
Total		27 640 172	28 125 267	49,47%

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 30 juin 2022.

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2022, à **10 356 136 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2022, à 312 Dinars et représentant la retenue à la source sur achat Emprunt Obligatoire.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Rémunération à payer au gestionnaire	9 042	55 389	2 901
Rémunération à payer au dépositaire	17 802	29 701	11 900
Total	26 844	85 090	14 801

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Frais de publication	834	374	660
Jeton de présence	9 317	11 187	15 000
Redevances CMF	4 934	6 206	5 927
Honoraires du commissaire aux comptes	16 380	9 050	15 104
Créditeurs divers	12 912	15 354	21 701
Total	44 378	42 172	58 392

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Retenues à la source	5 020	5 734	5 497
TCL	797	976	934
Autres créditeurs	7 095	8 644	15 270
Total	12 912	15 354	21 701

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant la deuxième trimestre 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2022

Montant	60 654 824
Nombre de titres	572 687
Nombre d'actionnaires	292

Souscriptions réalisées

Montant	25 422 904
Nombre de titres émis	239 988
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	-30 347 355
Nombre de titres rachetés	286 474
Nombre d'actionnaires sortants	16

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	121 344
Régularisation des sommes non distribuables	-9 627
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-24 244
Frais de négociation de titres	0

Capital au 30/06/2022

Montant	55 817 846
Nombre de titres	526 201
Nombre d'actionnaires	278

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADTT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30 juin 2022 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	1 176 509
Régularisation du résultat distribuable de la période	(140 162)
Résultat distribuable des exercices antérieurs	33
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	(0)

SOMMES DISTRIBUABLES

1 036 380

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des titres OPCVM	68 918	68 918	70 563	70 563	70 563
Revenus des bons de trésor assimilables	348 343	692 858	348 343	692 858	1 397 200
Revenus des obligations	264 379	510 878	307 086	630 964	1 196 141
Total	681 640	1 272 655	725 992	1 394 385	2 663 904

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Intérêts des comptes de dépôt	95 938	263 996	214 453	406 575	632 811
Intérêts sur placements Monétaire	0	0	54 866	111 071	231 823
Total	95 938	263 996	269 319	517 646	864 634

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	141 192	291 599	170 462	346 396	667 850
Rémunération du dépositaire	2 967	5 902	2 967	5 901	11 900
Total	144 159	297 501	173 429	352 297	679 750

CH2- Autres charges

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Commissaire aux comptes	9 100	17 380	4 550	9 050	21 730
Redevance CMF	15 819	32 670	19 098	38 810	74 825
Publicité et publication	339	674	439	774	1 660
Jetons de présence	3 740	7 442	3 740	7 437	15 000
TCL	2 187	4 252	2 715	5 212	9 754
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	200	210
Autres	10	22	13	24	46
Total	31 194	62 641	30 555	61 508	123 225

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
• Revenus des placements	2,920	2,883	6,115
• Charges de gestion des placements	-0,565	-0,531	-1,178
• Revenu net des placements	2,355	2,352	4,937
• Autres charges d'exploitation	-0,119	-0,093	-0,214
• Résultat d'exploitation	2,236	2,259	4,724
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,266	-0,165	-0,766
• Sommes distribuables de la période	1,969	2,094	3,958
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,266	0,165	0,766
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,048	0,034	0,187
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,390	0,326	0,808
• Frais de négociation de titres	-0,001	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,436	0,360	0,994
Résultat net de la période	2,672	2,619	5,718

4-2 Ratios de gestion des placements	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,471%	0,460%	0,953%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,099%	0,080%	0,173%
• Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	1,863%	1,955%	3,821%
• Actif net moyen	63 182 389	76 649 787	71 332 723

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.

FCP HAYETT PLENTIUDE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 29 avril 2022, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 sur :

- L'audit des états financiers de FCP Hayett Plénitude (le Fonds) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de 746.160 DT et un résultat de l'exercice de 15.020 DT.
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par le gestionnaire du Fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I. – Rapport sur les états financiers :

Opinion:

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers du Fonds, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'Opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres

responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

3- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le Fonds FCP Hayett Plénitude pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport du Gestionnaire du Fonds sur la gestion de l'exercice :

4- La responsabilité du rapport sur la gestion du Fonds au titre de l'exercice 2021 incombe au Gestionnaire du Fonds. Ledit rapport est établi par le gestionnaire du Fonds conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Gestionnaire sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **20 du Code des Organismes de Placement Collectif**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport du Gestionnaire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Gestionnaire sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Gestionnaire sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Responsabilités du Gestionnaire pour les états financiers :

5- Le Gestionnaire du Fonds est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité

d'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

6- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur

les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de **l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers annuels.

Autres obligations légales et règlementaires :

2- Nous avons procédé à la vérification du respect par FCP Hayett Plénitude des normes prudentielles prévues par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents. A ce titre, nous avons relevé que :

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2021 20,89% de l'actif du Fonds FCP Hayett Plénitude, soit 0,89% au-delà du seuil de 20% prévu par la réglementation en vigueur ;

- la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 590.311,472 DT au 31 Décembre 2021, et représente une quote-part de 79,11% de l'actif du Fonds FCP Hayett Plénitude, soit 0,89% en deçà du seuil de 80% prévu par la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 août 2022

**Le Commissaire aux Comptes :
P/FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING**

DORSAF LITAIEM

BILAN ARRETE AU 31/12/2021

(Montants exprimés en DT)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
<u>Portefeuille Titres</u>	5.1.1	<u>590 311</u>	<u>569 973</u>
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		390 422	316 254
Obligations et valeurs assimilées		199 889	253 719
Autres valeurs			
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	5.1.2	<u>155 849</u>	<u>155 059</u>
Placements monétaires		0	0
Disponibilités		155 849	155 059
<u>Autres actifs</u>	5.1.3	<u>0</u>	<u>2 227</u>
TOTAL ACTIF		<u>746 160</u>	<u>727 259</u>
<u>PASSIF</u>			
<u>Opérateurs créditeurs</u>	5.1.4	<u>3 847</u>	<u>5 830</u>
Opérateurs créditeurs		3 847	5 830
<u>Autres créditeurs divers</u>	5.1.5	<u>7 040</u>	<u>3 868</u>
Autres créditeurs divers		7 040	3 868
TOTAL PASSIF		<u>10 888</u>	<u>9 698</u>
<u>ACTIF NET</u>		<u>-</u>	<u>-</u>
<u>Capital</u>	5.1.6	725 121	668 603
<u>Sommes capitalisables</u>		<u>10 151</u>	<u>48 958</u>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0	31 200
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		10 151	17 758
ACTIF NET		<u>735 273</u>	<u>717 561</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>746 160</u>	<u>727 259</u>

Etat de résultat

(Montants exprimés en DT)

	Note	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	5.2.1	30 063	28 362
<u>Revenus des placements monétaires</u>	5.2.2	1 376	4 072
Total des revenus des placements		31 439	32 434
<u>Charges de gestion des placements</u>	5.2.3	-14 332	-13 635
Revenu net des placements		17 107	18 799
<u>Autres charges</u>	5.2.4	-6 980	-1 021
Résultat d'exploitation		10 127	17 778
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>24</u>	<u>-20</u>
Sommes capitalisables de la période		10 151	17 758
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>-24</u>	<u>20</u>
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		4 983	9 607
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		0	-9 958
<u>Frais de négociation de titres</u>		-91	-171
Résultat net de l'exercice		15 020	17 256

Etat de variation de l'actif net

(Montants exprimés en DT)

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>15 020</u>	<u>17 256</u>
Résultat d'exploitation	<u>10 127</u>	<u>17 778</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<u>4 983</u>	<u>9 607</u>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<u>0</u>	<u>-9 958</u>
Frais de négociation de titres	<u>-91</u>	<u>-171</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>2 692</u>	<u>-2 356</u>
Souscriptions	<u>2 692</u>	<u>1 171</u>
Capital*	<u>2 440</u>	<u>1 025</u>
Régularisation des sommes non capitalisables	<u>33</u>	<u>133</u>
Régularisation des sommes capitalisables	<u>219</u>	<u>13</u>
Rachats	<u>0</u>	<u>-3 527</u>
Capital*	<u>0</u>	<u>-3 035</u>
Régularisation des sommes non capitalisables	<u>0</u>	<u>-459</u>
Régularisation des sommes capitalisables	<u>0</u>	<u>-33</u>
Variation de l'actif net	17 712	14 900
<u>Actif net</u>		
En début de période	<u>717 561</u>	<u>702 661</u>
En fin de période	<u>735 273</u>	<u>717 561</u>
<u>Nombre de parts</u>		
En début de période	594 354	596 364
En fin de période	596 523	594 354
<u>Valeur liquidative</u>	<u>1,233</u>	<u>1,207</u>
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>2,096%</u>	<u>2,487%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2021

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds commun de placement « **FCP HAYET Plénitude** » arrêtée au 31 décembre 2021, dont le bilan présente un total de **746 160 DT**, l'état de résultat présente un résultat bénéficiaire de **15 020 DT** et l'état de variation de l'actif net présente une variation de l'actif net de **17 712 DT**.

1. Présentation du Fonds

FCP HAYETT PLENITUDE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type capitalisation régi par le code des organismes de placement collectif. Il est un support à un contrat d'assurance vie en unités de comptes. Son unique souscripteur est HAYETT. Les souscriptions et les rachats ont été ouverts le 24 Mars 2015.

Le fonds a pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par **AMEN INVEST**.
- **HAYETT** a été désignée distributeur des titres du **FCP HAYETT PLENITUDE**.
- L'**AMEN BANK** a été désignée dépositaire des titres et des fonds du **FCP**.

2. Objectifs de placement

FCP HAYETT PLENITUDE a pour objectif d'offrir aux investisseurs un taux de rendement supérieur au taux du marché monétaire, une exposition modérée du fonds au marché des actions leur permettant de tirer profit des possibilités de rendements supérieurs inhérents à ce type de placement.

3. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers et principes comptables appliqués

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Ils sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables **16 à 18** relatives aux **OPCVM**. Toutefois, le premier exercice du fonds comprend toutes les opérations effectuées depuis sa date de constitution jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en Obligations et Valeur similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté.

3.3 Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fond « **FCP HAYETT PLENITUDE** » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2019.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2019 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4. Régime Fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence FCP HAYETT PLENITUDE ne dispose pas de la personnalité morale et est, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par FCP HAYETT PLENITUDE sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

5. Notes explicatives sur les Etats financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinars tunisien « DT »)

5.1 Notes sur le bilan

5.1.1 Portefeuille-titres

Le solde du portefeuille-titres totalise au 31 décembre 2021 un montant de 590 311DT détaillé comme suit :

5.1.1.1 Actions et valeurs assimilées et droits rattachés

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

(EN TND)

Désignation	Quantité	Prix de Revient Net	Valeur au 31/12/2021	En % de l'actif net
<u>Actions</u>				
AMEN BANK	311	7 605	7 480	1,01%
ASS.MAGHREBIA	100	6 081	6 388	0,86%
BIAT	700	36 923	41 457	5,61%
CARTHAGE CEMENT	11 000	23 301	14 531	1,97%
DELICE HOLDING	1 500	21 955	22 410	3,03%
ENNAKL	1 084	13 485	13 268	1,79%
EURO-CYCLES	1 600	35 925	51 299	6,94%
LANDOR	500	4 300	4 400	0,60%
LILAS	5 700	68 128	63 430	8,58%
ONE TECH	3 000	21 170	26 013	3,52%
SFBT	3 700	51 716	67 373	9,11%
SOTIPAPIER	3 500	21 821	19 796	2,68%

SOTUVER	1 457	9 717	10 624	1,44%
TELNET HOLDING	3 000	27 650	24 840	3,36%
UNIMED	1 000	8 575	7 358	1,00%
S.Total Action		358 351	380 667	51,49%
<u>OPCVM</u>				
AMEN PREMIERE SICAV	96	9 920	9 755	1,32%
Total		368 271	390422	52,81%

5.1.1.2 Obligations et valeurs assimilés

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations de sociétés et emprunts d'Etat, se détaille comme suit :

5.1.1.2.1 Obligations sociétés

(EN TND)

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2021	En % de l'actif net
ABC TUNISIE 2018 01	500	20 000	20 619	2,79%
AMEN BANK 2020-03	250	25 000	26 628	3,60%
ATL 2019 -1A	500	30 000	30 198	4,08%
BH 2019-1	500	30 000	31 540	4,27%
BTE 2019-1B	200	20 000	21 795	2,95%
CIL 2017-2	100	4 000	4 204	0,57%
HL 2015/B	500	10 000	10 064	1,36%
TLG 2020-1	200	16 000	16 887	2,28%
UIB SUB2016	300	6 000	6 393	0,86%
UNIFAC2018B	275	11 000	11 067	1,50%
Sous Total		172 000	179 395	24,27%

5.1.1.2.2 Emprunts d'Etat

(EN TND)

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2021	En % de l'actif net
EN 2021 CAT. B /5 2EME T	200	20 000	20 494	2,77%
Sous Total		20 000	20 494	2,77%

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

1- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

(En TND)

Acquisitions	Coût d'acquisition
OBLIGATIONS	20 000
ACTIONS	77 172
Total	97 172

2- Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

(En TND)

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
ACTIONS	7 904	7 904	0
Total	7 904	7 904	0

3- Les remboursements en obligations au cours de l'exercice 2021 se présentent Comme suit :

(En TND)

Remboursements	Coût d'acquisition
OBLIGATIONS	73 500
Total	73 500

5.1.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 155 849DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	Valeur au 31/12/2021	En % de l'actif net
PLACT060422P	100 090	13,61%
Disponibilités	55 759	7.58%
Total	155 849	21,19%

5.1.3 Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 0 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-21	31-déc-20
Intérêt courus/compte rémunéré	0	2 227
Total	0	2 227

5.1.4 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 3 847 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-21	31-déc-20
Gestionnaire	2 605	5 277
Dépositaire	1 242	553
Total	3 847	5 830

5.1.5 *Autres créiteurs divers*

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 7 040 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-21	31-déc-20
Honoraires commissaire aux comptes	6 488	3 240
Retenue à la source	502	514
Autres créiteurs (CMF)	50	114
Total	7 040	3 868

5.1.6 *Capital*

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

Montant	668 603
Nombre des parts	594 354
Nombre de Porteurs de Parts	1
Souscriptions réalisées	
Montant	2 440
Nombre des parts émis	2 169
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre des parts rachetés	0
Nombre de Porteurs de Parts sortants	0
Autres effets sur capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	0
Régularisation des sommes non capitalisables	33
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	4 983
Frais de négociation des titres	-91
Résultats antérieurs incorporés au capital	48 958
Régul des Résultats antérieurs incorporés au capital	195

Capital au 31/12/2021

Montant	725 121
Nombre des parts	596 523
Nombre de Porteurs de Parts	1

5.2 Notes sur l'état de résultat**5.2.1 Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

(En TND)

Libellé	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des Emprunt Obligataire	16 417	21 081
Revenus des OPCVM	1 191	0
Revenus des actions	12 455	7 281
Total	30 063	28 362

5.2.2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

(En TND)

Libellé	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus compte rémunéré	90	2 586
Revenus du compte courant rémunéré	1 286	1 486
Total	1 376	4 072

5.2.3 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 14 332DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	11 412	10 783
Rémunération du dépositaire	2 920	2 852
Total	14 332	13 635

5.2.4 Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 6 980 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance du CMF	736	696
TCL	128	63
Services bancaires et assimilés	312	262
Honoraires commissaire aux comptes	5 804	0
Total	6 980	1 021

6. Données par part et ratios pertinents

Données par part	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-19	31-déc-18	31-déc-17
Revenus du portefeuille-titres	0.050	0,048	0,047	0,037	0,043
Revenus des placements monétaires	0.002	0,007	0,017	0,016	0,014
Total des revenus de placements	0.053	0,055	0,064	0,053	0,057
Charges de gestion des placements	-0.024	-0,023	-0,023	-0,023	-0,022
Revenus Nets des placements	0.029	0,032	0,042	0,030	0,035
Autres charges	-0.012	-0,002	-0,005	-0,009	-0,007
Résultat d'exploitation	0.017	0,030	0,037	0,021	0,028
Régularisation du résultat d'exploitation	0.000	0,000	0,003	0,000	0,000
Sommes capitalisables de l'exercice	0.017	0,030	0,039	0,021	0,028
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0.008	0,016	-0,028	0,019	0,004
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0.000	-0,017	-0,012	0,023	0,017
Frais de négociation de titres	0.000	0,000	0,000	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0.008	-0,001	-0,040	0,041	0,020
Résultat net de l'exercice	0.025	0,029	-0,004	0,062	0,048
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non capitalisable de l'exercice	0.008	-0,001	-0,040	0,041	0,020
Régularisation du résultat non capitalisable	0.001	-0,001	0,000	0,000	0,000
Sommes non capitalisables de l'exercice	0.009	-0,002	-0,040	0,041	0,020
Valeur liquidative	1.233	1.207	1.178	1.182	1.120
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1.95%	1,96%	1,96%	1,96%	1,99%
Autres charges/ actif net moyen	0.95%	0,15%	0,45%	0,73%	0,65%
Résultat capitalisable de l'exercice/ actif net moyen	1.38%	2,56%	3,19%	1,76%	2,52%
Nombre de part	596 523	594 354	596 364	587 330	587 330
Actif net moyen	735,967	695 181	684 897	698 400	645 068

7. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

- a)** Le règlement intérieur de FCP HAYETT PLENITUDE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,55% TTC l'an de la valeur de l'actif net du fonds au profit du gestionnaire AMEN INVEST. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 11 412 DT TTC .

- b)** Le règlement intérieur du FCP HAYETT PLENITUDE prévoit le paiement d'une commission égale à 0,15% HT de l'actif net par an, avec un minimum de 2.000 DT HT par an et d'une commission de clearing de 500 DT HT par an au profit du dépositaire AMEN BANK.
Ces commissions sont calculées et prélevées quotidiennement sur l'actif net et sont versées trimestriellement à AMEN BANK, le dépositaire, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

La charge de l'exercice s'élève à 2.920 DT TTC.